

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 16 MAI 2022 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2022
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à l'assemblée du conseil d'agglomération
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Adoption - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Lambert
- 3.2. Adoption - Règlement concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique
- 3.3. Plan d'urbanisme
 - 3.3.1 Avis de motion
 - 3.3.2 Adoption du projet
- 3.4. Règlement de zonage
 - 3.4.1 Avis de motion
 - 3.4.2 Adoption du projet
- 3.5. Règlement de lotissement
 - 3.5.1 Avis de motion
 - 3.5.2 Adoption du projet
- 3.6. Règlement de construction
 - 3.6.1 Avis de motion
 - 3.6.2 Adoption du projet
- 3.7. Avis de motion et dépôt du projet - Règlement sur les permis et certificats

3.8. Avis de motion - Modification au règlement sur l'usage de l'eau potable

4. FINANCES

4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

4.2. Financement - travaux à la station de pompage de Guyenne

4.3. Financement - génératrice au centre des loisirs

4.4. Financement - réfection de la piscine Alexandra

4.5. Financement - réfection du terrain de balle Saint-Charles

4.6. Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2021

4.7. Rapport trimestriel au 31 mars 2022

4.8. Dépôt du procès-verbal de correction - résolution 2022-04-124

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Dépôt de la liste des embauches

5.2. Désignation - autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme

5.3. Embauche - Chef du service des travaux publics

5.4. Embauche temporaire - Agente en ressources humaines

5.5. Recommandation RH - Suspension d'un employé

5.6. Recommandation RH - Suspension d'un employé

5.7. Recommandation RH - Congédiement

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

6.1. Entente de services - Société Canadienne de la Croix-Rouge

6.2. Octroi de contrat 22ENV02 - Fourniture d'arbres et plantation communautaire

7. ADMINISTRATION

7.1. Fermeture de rues - Les Fêtes de Saint-Lambert, édition 2022

7.2. Proclamation: 2022, l'année du jardin

7.3. Comité de l'environnement et du développement durable - nomination

7.4. Tenue d'une fête de fin d'année au parc Logan

8. URBANISME

8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

8.2. Demande de dérogations mineures

8.2.1. Dérogations mineures – 131, avenue Normandie (district 3)

- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 8.3.1. PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.2. PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
 - 8.3.3. PIIA – 80-82, avenue Bétournay– Aménagement paysager (district 4)
 - 8.3.4. PIIA – 184, rue de Bourgogne – Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.5. PIIA – 113, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.6. PIIA – 261, rue Terroux – Transformation de la façade (district 8)
 - 8.3.7. PIIA - 464, rue du Prince-Arthur –Transformation de la façade (district 4)
 - 8.3.8. PIIA - 1540, avenue Kerr – Transformation de la façade (district 4)
 - 8.3.9. PIIA - 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)
 - 8.3.10. PIIA – 343, rue Hickson – Transformation de la façade (district 4)
 - 8.3.11. PIIA – 180, avenue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)
 - 8.3.12. PIIA – 113, rue du Poitou –Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.13. PIIA – 705, rue Logan – Agrandissement (district 7)
 - 8.3.14. PIIA – 504, avenue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)
 - 8.3.15. PIIA – 392, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)
 - 8.3.16. PIIA – 103, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)
 - 8.3.17. PIIA – 275, boulevard Queen – Transformation de la façade (district 4)
 - 8.3.18. PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 7)
 - 8.3.19. PIIA - 423, avenue Victoria - Affichage (district 5)
- 8.4. Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (60 minutes)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 13 mai 2022

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2022.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2022

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 21 avril 2022.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 11 avril 2022 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jasmin Savard, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2022-04-105)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-106)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19 h 38 et se termine à 19 h 47.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19 h 47 à 20 h 03.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20 h 03 et se termine à 20 h 29.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de l'assemblée ordinaire du 24 mars 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 30 mars 2022, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

(2022-04-107)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2022

CONSIDÉRANT que les documents relatifs aux points devant être soumis lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'agglomération n'ont pas été acheminés avant la tenue de la séance du conseil municipal de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent se prononcer sur les orientations que la mairesse doit prendre.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER la mairesse à prendre toutes les décisions qu'elle jugera opportunes à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération de Longueuil qui se tiendra le 21 avril 2022 et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Lambert et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

Francis Le Chatelier - Réseau de transport de Longueuil

Claude Ferguson - Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil

(2022-04-108)

Adoption - Règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Stéphanie Verreault et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à établir les règles de fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme, à savoir sa composition; la durée du mandat de ses membres; sa régie interne; ses pouvoirs et devoirs; le conflit d'intérêts et la confidentialité.

CONSIDÉRANT QUE les modifications suivantes ont été apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption comme suit:

- ajout de l'article 2.3 concernant la nomination d'une banque de remplaçants
- ajout de l'article 8.4 concernant la signature de l'engagement relatif aux conflits d'intérêts

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ADOPTER le Règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-109)

Adoption - Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Julie Bourgoïn a donné un avis de motion lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2022;

L'objet de ce règlement vise à modifier certaines dispositions du règlement afin de;

- redéfinir l'autorité compétente;
- s'assurer que les mesures qui seront prises pour la protection du public sont cohérentes et proportionnelles au danger que l'animal représente;
- définir les pouvoirs des personnes autorisées à mettre en application le règlement.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER le règlement 2022-73-7 intitulé: *Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux - autorité compétente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-110)

Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-43 - Clôture entourant une piscine

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2022 et que le projet de règlement a été adopté lors de la même séance (résolution 2022-03-61);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique sur le projet de règlement a été tenue le 11 avril 2022 à 19 h;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2022-43-22 n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Le règlement vise à modifier le règlement de zonage afin que la hauteur minimum d'une clôture entourant une piscine soit réduite de 1,5 mètre (4,9 pieds) à 1,2 mètre (4 pieds).

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER le règlement 2022-43-22 intitulé: *Règlement modifiant le règlement de zonage - clôture entourant une piscine (2008-43).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1);

La conseillère Liette Michaud donne un avis de motion à l'effet que le Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la Ville de Saint-Lambert sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement vise à établir le nouveau Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville. Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Règlement concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique

Le conseiller Loïc Blancquaert donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement concernant l'interdiction des sacs d'emplettes de plastique à usage unique* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à interdire complètement l'utilisation des sacs d'emplettes de plastique à usage unique sur le territoire de la ville, ainsi qu'à limiter l'utilisation d'items en plastique à usage unique par la municipalité et ses partenaires lors de la tenue d'événements municipaux ou lors d'événements en partenariat avec la Ville de Saint-Lambert.

Le projet de règlement est déposé.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville* (2014-122);

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 25 mars 2022, pour les sommes respectives de 2 722 145,93 \$ et 2 942 823,59 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt du rapport du trésorier - Programme de paiement progressif 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans (2015-133)* prévoit que le trésorier doit faire rapport sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif de l'exercice financier précédent.

La mairesse procède au dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2021.

Dépôt du rapport du vérificateur sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les municipalités ont l'obligation de mandater un auditeur indépendant (vérificateur externe) pour vérifier, à tous les deux ans, l'optimisation de leurs ressources.

La mairesse procède au dépôt du rapport du vérificateur sur la gestion contractuelle.

Dépôt du rapport de conformité de la CMQ - Transmission des rapports financiers

La mairesse procède au dépôt du Rapport de conformité de la Commission municipale du Québec relativement à la transmission des rapports financiers des municipalités.

Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2021

Le trésorier procède au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Dépôt du rapport d'adjudication du trésorier - vente d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT les articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes* (2015-131) qui permet au trésorier d'accorder un contrat au nom de la ville pour la vente d'une émission d'obligations à la personne qui y a droit conformément à l'article 554 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce règlement, le trésorier doit transmettre au conseil un rapport à la première séance qui suit l'exercice de ce pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a accordé un contrat, le 12 janvier 2022, concernant la vente d'une émission d'obligations datée du 24 janvier 2022.

La mairesse procède au dépôt du rapport d'adjudication du trésorier daté du 12 janvier 2022, concernant la vente d'une émission d'obligations d'un montant de 7 238 000 \$ datée du 24 janvier 2022.

(2022-04-111)

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement de 1 903 455 \$ pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique de gestion des surplus* par le conseil municipal (résolution 2021-04-107);

CONSIDÉRANT la modification proposée à la Politique afin d'y ajouter un excédent affecté *Projets spéciaux*;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité économique.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE MODIFIER la Politique afin qu'elle se lise comme suit :

1. Maintenir un excédent de fonctionnement non affecté de 2 500 000 \$ représentant environ 4 % du budget de fonctionnement pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues;
2. Rembourser toute somme à l'excédent de fonctionnement non affecté qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel, le cas échéant;
3. Renflouer la réserve pour conditions climatiques, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer les frais d'exploitation reliés à des conditions climatiques exceptionnelles ou imprévues (2011-81)*;
4. Renflouer la réserve pour immobilisations, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations (2008-41)*;
5. Renflouer le fonds de roulement, sous réserve du maximum prévu au *Règlement ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement (2012-97)*;
6. Renflouer l'excédent affecté *Fonds verts* jusqu'à un maximum de 200 000 \$;
7. Renflouer l'excédent affecté *Projets spéciaux* jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$;
8. Utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour bonifier l'excédent affecté *Fonds d'immobilisations*.

D'AFPECTER l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021 de la façon suivante :

1. Maintenir l'excédent de fonctionnement non affecté à 2 500 000 \$;
2. Renflouer l'excédent affecté *Fonds verts* d'un montant de 37 167 \$;
3. Renflouer l'excédent affecté *Projets spéciaux* d'un montant de 1 000 000 \$;
4. Bonifier l'excédent affecté *Fonds d'immobilisations* d'un montant de 32 394 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-112) Financement pour l'achat d'une souffleuse automotrice

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'unité #511 qui a atteint sa fin de vie utile;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'AUTORISER le financement pour l'achat d'une souffleuse automotrice pour un montant de 375 000 \$, taxes nettes, à même le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-113) Financement de l'éclairage pour le PVM1 et le PVM2.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'AUTORISER le financement pour le remplacement de l'éclairage pour le parc de la voie maritime (PVM1 et PVM2) pour un montant de 75 000 \$, taxes nettes, à même le paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-114) Financement pour l'achat d'un camion 12 roues

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le financement pour l'achat d'un camion 12 roues pour un montant de 290 000 \$ taxes nettes à même le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-115)

Budget - Projets spéciaux

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'AUTORISER le budget de 100 000 \$ pour soutenir la démarche de refonte du plan d'urbanisme financé à même l'excédent affecté *Projets spéciaux*.

D'AUTORISER le budget de 500 000 \$ pour entreprendre les démarches de relocalisation des employés de l'hôtel de ville financé à même l'excédent affecté *Projets spéciaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, c. C-27);

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 11 au 31 mars 2022.

(2022-04-116)

Recommandation RH - Suspension d'un employé

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE suspendre sans solde pour une durée de dix (10) jours l'employé numéro 0605.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-117)

Nomination - Chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE NOMMER madame Stéphanie Fournier au poste de *Chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux*, avec entrée en fonction le 21 avril 2022, selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-118)

Renouvellement du contrat 19LSVC01 - Services d'entretien et de surfacage de la patinoire à l'aréna Eric-Sharp

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 18 février 2019, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2019-02-053, adjugé le contrat n° 19LSVC01 à l'entreprise *SODEM inc.*, pour les services d'entretien et de surfacage de la patinoire à l'aréna Eric-Sharp pour la période initiale du 20 février 2019 au 31 mai 2022 avec une option de renouvellement d'une saison;

CONSIDÉRANT QUE la Division des loisirs et de la vie communautaire souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RENOUELER le contrat n° 19LSVC01 ayant pour objet les services d'entretien et de surfacage de la patinoire à l'aréna Eric-Sharp pour la saison 2022-2023 avec l'entreprise *SODEM inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 246 737,57 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-831-00-529;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-119)

Renouvellement du contrat 20CL02 - Services d'entretien ménager et de manœuvre au centre de loisirs

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2020-04-107, adjugé le contrat n° 20CL02 à l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*, pour les services d'entretien ménager et de manœuvre au centre de loisirs pour une période initiale de deux ans, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2022 avec une option de renouvellement d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la culture et des loisirs souhaite se prévaloir de la 1^{re} et seule option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE RENOUELER le contrat de services n° 20CL02 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manœuvre au centre de loisirs pour une période d'un an avec l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 265 811,28 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-828-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-120)

Renouvellement du contrat 20CL03 - Services d'entretien ménager et de manœuvre pour le centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 avril 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2020-04-108, adjugé le contrat n° 20CL03 à l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*, pour les services d'entretien ménager et de manœuvre pour le centre multifonctionnel pour une période initiale de deux ans, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Division des arts et de la culture souhaite se prévaloir de la 1^{re} option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE RENOUVELER le contrat de services n° 20CL03 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manœuvre pour le centre multifonctionnel pour une période d'un an avec l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 61 994,52 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-777-00-418;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-121)

Renouvellement du contrat 20ENV03 - Travaux d'élagage et d'haubanage

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2020-06-159, adjugé le contrat n° 20ENV03 à l'entreprise *Émondage SBP*, pour les travaux d'élagage et d'haubanage pour une période initiale de deux ans, soit du 16 juin 2020 au 15 juin 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'environnement souhaite se prévaloir de la 1^{re} option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE RENOUVELER le contrat de services n° 20ENV03 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage pour une période d'un an avec l'entreprise *Émondage SBP*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 226 539,84 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-122)

Renouvellement du contrat 20ENV04 - Travaux d'abattage et d'essouchage

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2020-06-160, adjugé le contrat n° 20ENV04 à l'entreprise *Émondage SBP*, pour les travaux d'abattage et d'essouchage pour une période initiale de deux ans, soit du 16 juin 2020 au 15 juin 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'environnement souhaite se prévaloir de la 1^{re} option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE RENOUELER le contrat de services n° 20ENV04 ayant pour objet les travaux d'abattage et d'essouchage pour une période d'un an avec l'entreprise *Émondage SBP*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 200 596,96 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-123)

Appel d'offres 22TP03 - Disposition de sol A et AB

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de services n° 22TP03 ayant pour objet la disposition de sol A et AB à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Sanexen Services Environnementaux inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 étant estimée à 22 995 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-415-12-411;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-124)

Appel d'offres 22ÉQUI01 - Acquisition de deux tracteurs à trottoir

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER l'ouverture du projet et l'utilisation du fonds de roulement à hauteur de 225 000 \$, taxes nettes, pour le financement du projet du nouvel équipement pour trottoirs et pistes cyclables en hiver (F20-043);

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 22ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition de deux tracteurs à trottoir à la seule l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Centre Agricole J.L.D. inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 180 538,34 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense aux fonds de roulement;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-125)

Appel d'offres 22GN02 - Réfection de bordures et trottoirs

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 22GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Construction G3 inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 403 941,67 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 414 040,21 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 403 941,67 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (10 098,54 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 153 598,60 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 000 000 \$ (2019-170)*;

D'IMPUTER la somme de 79 484,42 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177)*;

D'IMPUTER la somme de 180 957,19 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville 2021 et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-182)*;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-126)

Appel d'offres 22GN10 - Travaux de réfection de la toiture et fermeture de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT les résultats des tests de qualité d'air réalisés à la suite de plusieurs infiltrations d'eau et de bris de conduites dans l'hôtel de ville;
CONSIDÉRANT l'augmentation de la fréquence de ces événements au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT la fermeture temporaire de l'hôtel de ville en raison de la présence de moisissures dans l'air;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no 22GN10 ayant pour objet les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil devra se pencher sur l'ampleur des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT les démarches pour la relocalisation des employés de l'hôtel de ville.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE REJETER l'appel d'offres no 22GN10 relative aux travaux de réfection de la toiture à l'hôtel de ville en raison de force majeure ayant causé la fermeture du bâtiment; et

D'ABROGER la résolution no 2022-03-62 ayant pour objet le financement du projet de réfection de la toiture de l'hôtel de ville, adoptée par le conseil lors de la séance du 21 mars 2022; et

D'AUTORISER la chef du Service des approvisionnements à entamer toute négociation visant à conclure un bail pour la relocalisation des services administratifs de l'hôtel de ville de Saint-Lambert; et

DE DÉCLARER le Centre des loisirs situé au 600, avenue Oak, comme étant l'adresse officielle (siège social) de la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-127)

Appel d'offres 22GN05 - Reconstruction d'une partie de l'avenue de Putney (Robitaille à Smiley) et de la rue Robitaille (Durocher à Brixton)

CONSIDÉRANT l'approbation à venir du règlement d'emprunt n° 2022-195 décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de reconstruction de la partie de l'avenue de Putney comprise entre les rues Robitaille et Smiley ainsi que la partie de la rue Robitaille comprise entre les avenues de Brixton et Durocher au montant de 3 890 000 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux sont éligibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence et contribution Québec (TECQ 2019-2023) pour un montant potentiel de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, est *Excavation Civilpro Inc.*

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 22GN05 ayant pour objet la Reconstruction d'une partie de l'ave de Putney (Robitaille à Smiley) et de la rue Robitaille (Durocher à Brixton) à *Excavation Civilpro inc.*, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt n° 2022-195, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 2 570 317,01 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 2 698 832,86 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 2 570 317,01 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (128 515,85 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 2 698 832,86 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de reconstruction de la partie de l'avenue de Putney comprise entre les rues Robitaille et Smiley ainsi que la partie de la rue Robitaille comprise entre les avenues de Brixton et Durocher au montant de 3 890 000 \$ (2022-195)* sous réserve de l'approbation de ce dernier;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-128)

Octroi de contrat - Cyberassurance

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

QUE la Ville de Saint-Lambert joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'obtention d'une soumission auprès du courtier d'assurance retenu pour un contrat de produits d'assurance contre les cyber-risques à mettre en vigueur suivant les démarches auprès du courtier d'assurance, dans le cadre du regroupement pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024. Il est entendu que l'assurance entrera en vigueur une fois que le courtier retenu aura transmis une confirmation d'assurance à la municipalité.

D'AUTORISER la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

QUE la Ville de Saint-Lambert autorise le paiement de la cyberassurance pour le terme du 21 mars 2022 au 1^{er} juillet 2023.

QUE la nouvelle prime totale pour ce terme est de 16 904 \$ + 9% de taxes ainsi que 150 \$ de frais de l'assureur.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-191-00-421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-129)

Contrat d'assurance 2021-2022 - Biens, bris des équipements et délits

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie, avec d'autres municipalités, à une entente de regroupement conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2025, pour l'acquisition de polices d'assurance avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi, l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances des primes pour diverses couvertures d'assurance pour les municipalités du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a autorisé l'octroi pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance pour les biens, bris des équipements et délits, du regroupement Varennes/Sainte-Julie à la société Beneva;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc.;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'OCTROYER les contrats d'assurance de biens, bris des équipements et délits de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022 auprès du courtier d'assurances Beneva.

D'AUTORISER le versement de la prime de la Ville, soit 96 824,70 \$ au mandataire des assureurs, soit Beneva pour le renouvellement de la couverture des assurances de dommages;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire no 02-191-00-421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-130)

Adhésion au regroupement d'achats de services professionnels d'un consultant en assurances collectives avec l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement n° 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ lancera cet appel d'offres en avril 2022;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE CONFIRMER l'adhésion de la ville au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

DE PRENDRE ACTE QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

DE S'ENGAGER à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

DE S'ENGAGER à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

DE S'ENGAGER à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-131)

Nominations - Comité culture, loisirs et vie communautaire, et sous-comité
Famille Aînés

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE NOMMER, pour un mandat de deux (2) ans, les membres citoyens suivants au *Comité de culture loisirs et vie communautaire* :

Julie Branchaud
Dominique Lesage
Yannick Turcotte
Véronique Bibeau
Sarah Gariépy
Danny Lennon

DE NOMMER, pour un mandat de deux (2) ans, les membres citoyens suivants à titre de personnes-ressources au sous-comité *Famille Aînés*:

Karolyne Baril
Louise Poulin
Linda Magher
Renée Liboiron
Dominique Lesage
Véronique Hugron

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-132)

Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres - Contrats pour l'acquisition de module de jeux

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil peut, dans le cas de l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement, choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER l'utilisation, pour l'année 2022, du système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux relativement à l'acquisition de module de jeux requis par la Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement, dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-133)

Optimisation des heures d'ouverture de la bibliothèque

CONSIDÉRANT la *Politique des familles et des aînés de la Ville de Saint-Lambert*;

CONSIDÉRANT que le projet respecte le budget alloué;

CONSIDÉRANT qu'une bonification des heures d'ouverture permettra de mieux répondre aux besoins de la population.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER les heures d'ouverture suivantes pour la bibliothèque, incluant la saison estivale, et ce, à compter du 5 juin 2022 :

Dimanche	10h – 17h
Lundi	12h – 18h
Mardi	10h – 21h
Mercredi	10h – 21h
Jeudi	10h – 21h
Vendredi	12h – 18h
Samedi	10h – 17h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-134)

Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE NOMMER jusqu'au 11 avril 2024, les personnes suivantes à titre de membres et de membres remplaçants du Comité consultatif d'urbanisme :

- Membres citoyens, architecte ou architecte retraité :
 - Kevin Massé
 - Pierre-François Chapleau
- Membres citoyens, urbanistes ou ayant un profil en lien avec l'urbanisme :
 - Paul Guenther
 - Tiam Sharifi
- Membre citoyen, Société d'histoire du Mouillepiep :
 - Luc Côté
- Membres citoyens remplaçants urbanistes, d'architectes ou de professionnels d'une discipline connexe :
 - Ariane Mercier
 - Emmanuelle Globensky
- Membres citoyens remplaçants de la Société d'histoire du Mouillepiep
 - À la discrétion de l'organisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-135)

Mise à jour des membres du comité municipal de sécurité civile

CONSIDÉRANT les plans de sécurité civile et de mesures d'urgence de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité municipal de sécurité civile a pour mandat de coordonner la réalisation des plans de sécurité civile et de mesures d'urgence de la ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la formation du comité municipal de sécurité civile afin qu'elle corresponde à la nouvelle structure organisationnelle de la ville;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER l'organigramme identifiant les membres du comité municipal de sécurité civile, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-136)

Adoption - plan de sécurité civile de la ville de Saint-Lambert et des plans de mesures d'urgence des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la Sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Lambert reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le plan de sécurité civile ci-joint et les plans de mesures d'urgence propres aux divers bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

La mairesse procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 février 2022.

(2022-04-137)

PIIA – 189, rue Green – Transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de la toile de l'auvent rétractable en façade avant de l'immeuble situé au 189, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-138)

PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment unifamilial situé au 744, rue Boissy, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-139)

PIIA – 380, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des fenêtres de la façade avant du bâtiment situé au 380, avenue Wickham, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-140)

PIIA – 360, avenue de Putney – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 360, avenue de Putney, avec les modifications suivantes :

- Les volets doivent être retirés;
- Les cadrages de fenêtres doivent être peints en noir tout comme les fascias, gouttières et le soffite de la marquise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-141)

PIIA – 491, rue Riverside – Transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade latérale gauche d'un multiplexe situé au 491, rue Riverside avec les modifications suivantes :

- Comme proposé par le requérant, l'escalier et le garde-corps du balcon du deuxième étage ainsi que l'escalier d'accès au rez-de-chaussée avec sa lumière sur poteau doivent être préservés. La mise aux normes au Code national du bâtiment du Québec visée par le requérant devra être le plus léger possible;
- Le nouveau balcon du rez-de-chaussée doit avoir un garde-corps en métal, les barrotins doivent être de la même largeur et du même espacement que les barrotins des garde-corps en fer forgé existant;
- La portion fermée de la nouvelle construction doit avoir les mêmes proportions de fenestrations que l'actuelle véranda;
- Le revêtement léger doit être blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-142)

PIIA – 15, avenue Edison – Transformation de la façade (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022 à l'effet de désapprouver le plan, tel que soumis;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSAPPROUVER le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée située au 15, avenue Edison, tel que présenté pour les motifs suivants:

Le projet contrevient aux critères applicables au règlement 2234 suivants :

- **Art. 3.8 b) i)** les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction, doivent être protégés;
- **Art. 3.8 b) ii)** les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
- **Art. 3.8 b) iv)** seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-143)

PIIA – 104, avenue de Dulwich – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé situé au 104, avenue de Dulwich avec la modification suivante :

- La brique ne doit pas être teinte.

VOTENT POUR: Les conseillers F. Le Chatelier, A. Lamoureux-Salvas,
J. Bourgoïn, L. Blancquaert et S. Verreault;

VOTENT CONTRE: Les conseillers C. Ferguson, L. Michaud et V. Dostie-Toupin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2022-04-144)

PIIA – 578-584, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade avant du quadruplex isolé situé au 578-584, avenue Birch avec les modifications suivantes :

- Le balcon au 2^e étage doit conserver les mêmes proportions qu'à l'époque de la photo historique;
- Les barrotins doivent être de même largeur que sur la photo de 1930;
- Les colonnes de la structure du balcon doivent se prolonger jusqu'au 2^e étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-145)

PIIA – 303, avenue du Régent – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé situé au 303, avenue du Régent avec la modification suivante :

- La fenêtre en façade doit avoir des meneaux tels que l'actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-146)

PIIA – 418, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation de façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé situé au 418, avenue Alexandra, avec la modification suivante :

- La façade avant du nouveau volume doit être revêtue de brique et disposer d'une ouverture longue et étroite d'une proportion de 1/3 en largeur et pratiquement du sol au plafond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-147)

PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 159 avenue du Béarn avec les modifications suivantes :

- L'ensemble des fenêtres au 2^e étage devraient avoir le même alignement en hauteur ou les mêmes proportions de hauteur que l'existant;
- Les volets devraient être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-148)

PIIA – 220, avenue De Mortlake – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 220, avenue De Mortlake avec les modifications suivantes :

- Si le modèle de fenêtre est différent de l'existant, les meneaux des fenêtres de droite du volume en avancé devraient être placés vers la droite et le meneau de la fenêtre de gauche vers la gauche;
- Le garde-corps proposé doit être de métal, discret et aux barrotins délicats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-149)

PIIA – 233, avenue Maple – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée située au 233, avenue Maple, à la condition suivante :

- Les nouvelles fenêtres de la façade avant doivent être du même modèle que l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-04-150)

Demande d'un délai supplémentaire - révision des outils d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement de Longueuil

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil a été adopté le 20 octobre 2016 et est entré en vigueur le 19 décembre suivant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan de tout règlement qui n'y est pas réputé conforme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'un organisme compétent, d'une municipalité ou de la Commission municipale du Québec, un délai ou

un terme que leur impartit la loi si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la ville afin d'accomplir la révision réglementaire d'urbanisme (résolutions 2019-06-188 et 2019-08-260);

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-11-341, 2020-06-186 et 2021-06-227 visant à demander une prolongation du délai pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un délai supplémentaire jusqu'au 31 août 2022 pour adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme et tout règlement de concordance nécessaires pour assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à 21 h 34 et se termine à 22 h 05.

Tour de table des membres du conseil

Le second tour de table n'a pas eu lieu.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22 h 05.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 21 avril 2022 à 20 h à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6

Sont absentes :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jasmin Savard, directeur général par intérim

Ouverture de la séance

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2022-04-151)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour

Aucune question n'a été posée lors de cette séance.

La mairesse fait part au public de la situation occasionnant la tenue de cette séance extraordinaire.

Le directeur général fait un bref compte-rendu au sujet des démarches entreprises jusqu'à ce jour.

La séance est interrompue de 20 h 05 à 20 h 08 afin régler le problème de diffusion.

(2022-04-152)

Relocalisation des employés de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT la fermeture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le plan de relocalisation présenté aux élus;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER le directeur général à négocier et signer tout bail pour relocaliser les employés de l'hôtel de ville selon les paramètres suivants:

- des locaux sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert
- un prix au pied carré entre 20,00 \$ et 28,00 \$

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout contrat et d'autoriser toute dépense en lien avec ladite relocalisation;

QU'UN rapport sur le plan de relocalisation des employés soit fait à la prochaine séance du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 20 h 12.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de l'assemblée ordinaire du 21 avril 2022, le tout conformément à l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2) **Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à l'assemblée du conseil d'agglomération**

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'agglomération le 19 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Adoption - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Lambert**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public relatif à l'adoption du Règlement 2022-198 a été publié le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Le projet de règlement vise à établir le nouveau Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville. Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

D'ADOPTER le *Règlement 2022-198 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Lambert.*

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

ATTENDU QUE les formalités à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Il est, par le présent règlement, statué et ordonné d'adopter le Code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent code est : *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Lambert.*

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la Ville de Saint-Lambert.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la ville;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA VILLE

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la ville, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la ville.

1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect et la civilité envers les autres employés, les élus de la ville et les citoyens

Tout employé favorise le respect et la civilité dans les relations humaines. Il a droit à ceux-ci et agit avec respect et civilité envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la ville

Tout employé recherche l'intérêt de la ville, dans le respect des lois et règlements.

5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la ville

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect et la civilité, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la ville.

5.2 Obligations suite à la fin de son emploi

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- 1° le directeur général et son adjoint;
- 2° le trésorier et son adjoint;
- 3° le greffier et son adjoint;
- 4° tout autre employé désigné par le conseil de la ville;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la ville.

5.3 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.4 Conflits d'intérêts

5.4.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.4.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.4.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

5.4.4 Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.5 Utilisation des ressources de la ville

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la ville à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.6 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.7 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la ville.

5.8 Annonce lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la ville, sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la ville.

ARTICLE 6 : MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat.

Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le maire.

ARTICLE 7 : MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

ARTICLE 8 : AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 9 : REMPLACEMENT

Le présent Règlement remplace le Règlement n° 2012-100.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

*Mairesse
Pascale Mongrain*

*Greffière
Cassandra Comin Bergonzi*

Avis de motion
Avis public (E-15.1.0.1 - LEDMM)
Adoption
Avis public d'entrée en vigueur
Transmission au Ministère

11 avril 2022
13 avril 2022
16 mai 2022
Xx mai 2022
2022



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2) **Adoption - Règlement concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Loïc Blancquaert et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à interdire complètement l'utilisation des sacs d'emplètes de plastique à usage unique et la distribution des sacs contenant du matériel publicitaire sur le territoire de la ville, ainsi qu'à limiter l'utilisation d'items en plastique à usage unique par la municipalité et ses partenaires lors de la tenue d'événements municipaux ou lors d'événements en partenariat avec la Ville de Saint-Lambert.

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption comme suit:

- Le libellé BPI dans la définition du mot **Compostable** a été modifié pour se lire: «Biodegradable **Products Institute**» au lieu de «Biodegradable **Plastic Institute**»;
- La disposition concernant les «sacs contenant du matériel publicitaire» a été retirée de la liste des exceptions mentionnées à l'article 3;
- L'article 4 du Règlement a été retiré afin d'interdire la distribution des sacs contenant du matériel publicitaire;
- Les articles 5, 6, 7 et 8 ont été renumérotés 4, 5, 6 et 7.

D'ADOPTER le *Règlement 2022-199 concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique*.

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION DES SACS D'EMPLETTES
DE PLASTIQUE A USAGE UNIQUE**

À sa séance ordinaire du 16 mai 2022, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit:

ARTICLE 1- DÉFINITIONS

Dans ce règlement, les mots suivants signifient :

Compostable :

Matériau conforme à la norme du Bureau de normalisation du Québec CAN/BNQ 0017-088 ou conforme à la norme *Biodegradable Products Institute* (BPI) ou composé principalement de matières d'origine végétale ou arborant un logo de certification stipulant « compostable ».

Couvert à usage unique :

Accessoires de table, verres, assiettes, ustensiles, pailles, bâtonnets, tasses, emballages ou contenants en plastique à usage unique.

Matériel publicitaire :

Circulaires, annonces, prospectus ou autres imprimés conçus à des fins de publicité ou d'annonce commerciales comprenant notamment une brochure, un dépliant, un feuillet.

Plastique : Matériau constitué de composantes à base de pétrole brut notamment de polyéthylène, de polymères ou tout autre matériau similaire.

Plastique de catégorie 1 à 5 (SPI) :

Plastique identifié selon le code de 1 à 5 de la norme de la *Society of the Plastics Industry* (SPI).

Sac biodégradable :

Sac souple pouvant être décomposé sous l'action de micro-organismes et dont le résultat de cette décomposition est la formation d'eau, de dioxyde de carbone, de composés inorganiques et de biomasse non toxiques pour l'environnement.

Sac contenant du matériel publicitaire :

Sac utilisé pour regrouper du matériel publicitaire et des médias écrits en vue de leur distribution de porte en porte ou sur le domaine public.

Sac d'emplètes de plastique à usage unique :

Sac visant un usage unique, prévu pour l'emballage et permettant le transport entre le lieu d'achat et le lieu de consommation ou le lieu d'utilisation d'un produit, constitué de plastique. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un sac de plastique, un sac de plastique compostable, un sac biodégradable ainsi qu'un sac oxodégradable font partie de cette définition.

Sac en plastique utilisé à des fins d'hygiène ou de vrac :

Sac utilisé exclusivement pour transporter des denrées alimentaires, comme les fruits, les légumes, les noix, les friandises en vrac, les aliments préparés, la viande, le poisson, le pain et les produits laitiers jusqu'à la caisse d'un commerce de détail pour protéger des denrées alimentaires d'un contact direct avec d'autres articles ainsi qu'un sac utilisé pour transporter des articles vendus en vrac jusqu'à la caisse d'un commerce de détail.

Sac oxodégradable :

Sac en plastique auquel sont ajoutés des additifs oxydants générant, dans un intervalle de temps court, une première dégradation en petites particules de plastique pouvant être invisible à l'œil nu, lesquelles particules sont ensuite biodégradées dans un intervalle de temps long par des micro-organismes vivants.

Sac réutilisable :

Sac avec poignée composé de plastique ou de toute autre matière. Le type de matériau, le tissage, la qualité des ganses et des coutures font en sorte que ce sac est conçu pour au moins 100 utilisations. Sa durée de vie normale est plus longue que celle des sacs d'emplètes de plastique à usage unique.

ARTICLE 2- EXCEPTION

Ce règlement ne s'applique pas à l'égard des organismes à but non lucratif ou à vocation caritative ayant leurs propres activités de restauration ou de distribution de repas préparés (cuisines collectives ou distribution de nourriture).

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{ER} janvier 2023

ARTICLE 3- SAC D'EMPLETTES DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Il est interdit d'offrir, de vendre, de distribuer ou de mettre à la disposition des consommateurs un sac d'emplètes de plastique à usage unique. Les sacs de papier conventionnels sont également interdits.

L'interdiction prévue au premier alinéa ne vise pas :

- Le sac en plastique utilisé à des fins d'hygiène ou de vrac;
- Le sac servant à l'emballage de vêtements dans une entreprise de nettoyage à sec;
- Le sac utilisé dans le cadre de procédés industriels ou pour la commercialisation de produits préemballés;
- Les sacs d'emballage pour les pneus;
- Les sacs en papier recyclés.

ARTICLE 4- USAGE DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE PAR LA VILLE

La ville interdit également l'usage de matériel jetable de plastique à usage unique tels que les bouteilles d'eau individuelles, les ustensiles, les pailles, les bâtonnets à café, les barquettes de styromousse ou de plastique non-recyclables, les verres à café en polystyrène ou avec enduit plastifié, lors de la tenue d'événements municipaux ou lors d'événements en partenariat avec la Ville de Saint-Lambert.

ARTICLE 5- DISPOSITIONS PÉNALES

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement ou qui enfreint la réalisation d'une intervention au sens de l'article 5 est passible :

1° lorsque le contrevenant est une personne physique :

- a) d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$ dans le cas d'une première infraction;
- b) d'une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 2 000 \$ dans le cas d'une récidive;

2° lorsque le contrevenant est une personne morale :

- a) d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 2 000 \$ dans le cas d'une première infraction;
- b) d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 4 000 \$ dans le cas d'une récidive.

ARTICLE 6- RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement est responsable de l'application du présent règlement.

Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement ou son représentant, le chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection ou son représentant, sont autorisés de façon générale à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et sont en conséquence généralement autorisés à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

ARTICLE 7- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement abroge le règlement 2017-153 concernant l'interdiction de certains sacs de plastique.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à l'exception de l'article 3 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Pascale MONGRAIN, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

AVIS DE MOTION : 11 avril 2022
ADOPTION : 16 mai 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR : XX mai 2022

ADOPTION



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.1)

Avis de motion – Révision du plan d'urbanisme

Le(la) conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Un plan d'urbanisme doit comprendre:

- 1° les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2° les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3° le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport;
- 4° l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Le projet de règlement est déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.2)

Adoption du projet – Révision du Plan d'urbanisme

D'ADOPTER, conformément aux articles 110.3.1 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert (2022-200), incluant les programmes particuliers d'urbanisme :

- PPU du secteur Centre-Ville;
- PPU du secteur boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
- PPU du secteur St-Charles

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.4.1)

Avis de motion - Règlement de zonage

Le(la) conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement de zonage de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le zonage permet au conseil municipal de :

- découper le territoire en autant de zones et de secteurs de zones qu'il le juge nécessaire;
- classer les usages et les constructions selon les critères qu'il juge appropriés, dont des critères environnementaux (nuisances, capacité portante), fonctionnels (localisation préférentielle), esthétiques (caractéristiques architecturales) et socio-économiques (incidences sur la population en place, rentabilité économique);
- régir, dans chaque zone, l'occupation du sol, notamment en prohibant ou en autorisant les constructions et les usages.

Le projet de règlement est déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.4.2)

Adoption du projet - Règlement de zonage

D'ADOPTER, conformément aux articles 110.3.1 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de *Règlement de zonage de la Ville de Saint-Lambert (2022-201)*.

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.5.1)

Avis de motion - Règlement de lotissement

Le(la) conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le règlement de lotissement permet au conseil municipal de contrôler le découpage des lots sur son territoire; de restreindre le lotissement dans certains secteurs; et de régir les voies de circulation.

L'objet du règlement vise, entre autres, à:

- définir les normes relatives au découpage des lots et à l'aménagement des voies de circulation;
- régir ou prohiber les opérations cadastrales; et
- exiger des conditions à respecter pour l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale.

Le projet de règlement est déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.5.2)

Adoption du projet – Règlement de lotissement

D'ADOPTER, conformément aux articles 110.3.1 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le projet de *Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Lambert (2022-202)*.

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.6.1)

Avis de motion - Règlement de construction

Le(la) conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement de construction de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le règlement de construction permet à une municipalité de régir le domaine du bâtiment, mais uniquement pour adopter des normes supérieures ou portant sur des bâtiments ou des éléments non visés par le Code de construction du Québec.

L'objet du règlement vise à contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler. En fait, il vise à régir le bâtiment comme tel en tant qu'assemblage de matériaux.

Le projet de règlement est déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.6.2)

Adoption du projet - Règlement de construction

D'ADOPTER, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de *Règlement de construction de la Ville de Saint-Lambert (2022-203)*.

DE FIXER l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux 7 et 14 juin 2022, de 19 h à 21 h, au Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.7)

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement sur les permis et certificats

Le(la) conseiller(ère) _____ donne l'avis de motion à l'effet que le règlement remplaçant le *Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Lambert* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le règlement sur l'émission des permis et des certificats en urbanisme permet aux municipalités d'établir les modalités administratives qui les encadrent et qui autorisent la réalisation des projets visés par les règlements d'urbanisme.

Le projet de *Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Lambert* est déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.8) **Avis de motion - Modification au règlement sur l'usage de l'eau potable**

CONSIDÉRANT que la Stratégie d'économie d'eau potable recommande aux villes liées d'adapter leur réglementation pour favoriser la réduction de la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Lambert désire réduire sa consommation d'eau potable collective;

Le(la) conseiller(ère) _____ donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur l'usage de l'eau potable* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à uniformiser la réglementation des villes liées suite à une entente de la Commission de l'environnement de l'agglomération pour favoriser la réduction de la consommation d'eau potable et répartir le niveau de sollicitations du réseau de distribution d'eau potable.

Le projet de règlement 2022-104-2 est déposé.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE –
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU**

À sa séance ordinaire du _____ 2022, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du *Règlement sur l'usage de l'eau potable* (2013-104) est modifié par l'insertion, après la définition de « propriétaire », de l'expression suivante :

« Réseau de distribution » ou « Réseau de distribution d'eau potable » désigne une conduite, un ensemble de conduite ou toute installation ou tout équipement servant à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, aussi appelé « aqueduc » ou « réseau d'aqueduc ». Est cependant exclue, dans le cas d'un bâtiment raccordé à un réseau de distribution, toute tuyauterie intérieure.
2. L'article 4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement est chargé de l'application du présent règlement. ».
3. L'article 11 de ce règlement est modifié par la suppression, à la fin du premier alinéa du délai suivant :

« dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement. »
4. L'article 11 de ce règlement est modifié par le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

« Il est interdit d'installer tout compresseur utilisant l'eau potable. Tout compresseur de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé par un compresseur n'utilisant pas l'eau potable ou mis hors d'état de fonctionner. »
5. L'article 11 de ce règlement est modifié par le remplacement du cinquième alinéa par le suivant :

« Malgré le premier alinéa, la Ville peut exceptionnellement permettre l'utilisation d'une tour d'eau pour autant que celle-ci soit le seul appareil pouvant, sur le plan technique, effectuer le transfert, dans l'atmosphère, de chaleur provenant d'un procédé utilisant de l'eau et que le volume d'eau potable maximal utilisé n'excède pas 6,4 litres par heure par kilowatt nominal de réfrigération ou de climatisation. »
6. L'article 16.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé par un urinoir à chasse manuelle ou à détection de présence ou mis hors d'état de fonctionner. »
7. L'article 19 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux par un système d'arrosage mécanique est permis uniquement de 21 h à 23 h les jours suivants :

 - 1^o Les mercredis pour les numéros civiques pairs.
 - 2^o Les mardis pour les numéros civiques impairs.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 5 h le dimanche, le mardi et le jeudi. »

- 8.** L'article 20 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant:

«2° un dispositif anti-refoulement conforme à la norme CSA B64.10 pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable ;»

- 9.** Le deuxième alinéa de l'article 20 de ce règlement est modifié par la suppression de l'expression « dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement »

«Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service ~~dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement.~~»

- 10.** L'article 25 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa qui se lisait comme suit :

~~Le propriétaire ou l'exploitant d'un lave-auto automatique doit se conformer au premier alinéa au cours des cinq années suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.~~

- 11.** L'article 35 de ce règlement est remplacé par le suivant :

«Le directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics, le chef de la Division de l'environnement de même que tout autre employé relevant de cette unité administrative, le chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection de même que tout inspecteur relevant de cette unité administrative et tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil sont autorisés à délivrer un constat d'infraction à toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement.»

- 12.** L'article 36 de ce règlement, pour les fins de numérotation, devient l'article 37 et est remplacé par le suivant :

« ORDONNANCE

Dans le cas où un tribunal prononce une sentence quant à une infraction dont l'objet est contraire aux normes du présent règlement, il peut, en sus de l'amende et des frais prévus à l'article 34, ordonner que de telles infractions soient, dans le délai qu'il fixe, éliminées par le contrevenant et que, à défaut par le contrevenant de s'exécuter dans ledit délai, ladite infraction soit éliminée par des travaux appropriés exécutés par la municipalité aux frais du contrevenant. »

- 13.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascale Mongrain, mairesse

Cassandra Comin Bergonzi, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville (2014-122).

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 26 mars au 30 avril 2022, pour les sommes respectives de 1 338 916,22 \$ et 10 386 171,82 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	166708	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	59217	Nom:	AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTÉE	Montant:	186,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-01	123609	APPEL DE SERVICE AU SERVICE DE L'URBANISME (2022-6494)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6494)		186,84 \$	
No paiement:	166709	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	50487	Nom:	ALEXANDRE BARIL	Montant:	10 487,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-25	20220325	AVANCE DE 50% SUR LES REVENUS D'APPARIEMENT ET REMBOURSEMENT DE DÉPENS			Maxime Marquis			8 401,99 \$	
2022-03-29	20220329	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER			Maxime Marquis			2 086,00 \$	
No paiement:	166710	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	03327	Nom:	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LA MONTEREGIE	Montant:	80,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-02-15	20220215	ADHESION ANNUELLE 2022 (2022-6480)			Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6480)		80,00 \$	
No paiement:	166711	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	04387	Nom:	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant:	278,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-09	17018/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8186)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8186)		34,71 \$	
2022-03-07	16748/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6425)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6425)		244,03 \$	
No paiement:	166712	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	59625	Nom:	BOUCHERVILLE MITSUBISHI	Montant:	504,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-08	IM00527	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8130)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8130)		290,33 \$	
2022-03-17	RM01111	RÉPARATION DE VÉHICULE (2022-8219)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8219)		213,78 \$	
No paiement:	166713	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	50424	Nom:	CIMOTA INC	Montant:	15 985,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-11	011765	LIBÉRATION DE RETENUE - TRAVAUX DE RÉFECTION FONDATION DE LA BIBLIOTHÈQUE			Eric Painchaud			15 985,14 \$	
No paiement:	166714	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	60389	Nom:	DECO SURFACE - TAPIS CHAMPEAU	Montant:	3 879,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-11	44461	ACHAT DE PLANCHER DE VINYLE POUR LES TRAVAUX DE RAFRAÎCHISSEMENT À LA SAL			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1136)		3 879,65 \$	
No paiement:	166715	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	95485	Nom:	EMILE LELIEVRE FERBLANTIER COUVREUR INC	Montant:	574,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-07	11925	APPEL DE SERVICE - DÉNEIGEMENT D'UNE SECTION DE LA TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6419)		574,88 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: 166716	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 52302	Nom: ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant: 16 860,54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-23	700003170349	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	1 208,92 \$
2022-03-23	700003170350	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	6 136,12 \$
2022-03-22	740002461061	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	37,84 \$
2022-03-23	700003170351	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	415,92 \$
2022-03-22	740002461060	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	5 411,42 \$
2022-03-23	700003170353	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	319,26 \$
2022-03-23	700003170354	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 000,11 \$
2022-03-23	700003170355	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	17,73 \$
2022-03-23	700003170352	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	1 313,22 \$

No paiement: 166717	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 00089	Nom: GERALD MARCIL	Montant: 1 454,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-05	14409	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9177)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9177)	1 454,44 \$

No paiement: 166718	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 59307	Nom: GESTION DEXSEN INC.	Montant: 1 671,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	3065	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6203)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6203)	1 671,92 \$

No paiement: 166719	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 1 587,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	667 602 417 082	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		308,42 \$
2022-03-28	644 202 490 949	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Francis Blondeau		27,77 \$
2022-03-25	611 802 613 686	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		259,43 \$
2022-03-28	649 602 466 662	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		223,55 \$
2022-03-18	650 502 725 194	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		36,62 \$
2022-03-28	655 902 467 896	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Francis Blondeau		36,80 \$
2022-03-28	640 602 494 382	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		602,94 \$
2022-03-29	632 502 768 619	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		92,14 \$

No paiement: 166720	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 03328	Nom: LAPALME AUTO RADIATEUR LTEE	Montant: 2 253,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	19122	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8231)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8231)	327,68 \$
2022-03-10	19099	ACHAT DE RADIATEUR (2022-8194)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8194)	1 925,83 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	166721	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	106,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-05	153015	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)			Eric Painchaud			106,92 \$	
No paiement:	166722	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	95770	Nom:	LES CONTRÔLES ROGER HOGUE	Montant:	343,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-09	167691	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2022-6021)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6021)		343,98 \$	
No paiement:	166723	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	05641	Nom:	PONT ROULANT NATIONAL INC.	Montant:	664,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-02-06	020735	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION DE PALAN (2022-6503)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6503)		664,05 \$	
No paiement:	166724	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	95771	Nom:	PRO KONTROL	Montant:	103,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-09	L-IN520709	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-6304)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6304)		103,25 \$	
No paiement:	166725	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	95891	Nom:	PRO-JET DEMOLITION INC.	Montant:	5 306,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-12-10	9884	LIBERATION DE RETENUE - CONTRAT 9883, 9808-1 ET 9853-1			Eric Painchaud			5 306,10 \$	
No paiement:	166726	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	02941	Nom:	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant:	328,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-11	111	PEINTURE POUR LE BOULINGRIN (2022-1148)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1148)		328,99 \$	
No paiement:	166727	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	01882	Nom:	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant:	4 265,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-09	65884	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8192)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8192)		4 265,28 \$	
No paiement:	166728	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	2 030,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-10	41460-13111311	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8190)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8190)		50,20 \$	
2022-03-08	41460-13108891	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-6436)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6436)		407,31 \$	
2022-03-07	41460-13106801	ACHAT D'ÉTAGÈRE - TRAVAUX PUBLICS - MÉCANIQUE (2022-8183)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8183)		1 572,86 \$	
No paiement:	166729	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	04913	Nom:	Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant:	30 600,27 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: 166729	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 30 600,27 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	16747	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER POUR LE MOIS DE FEVRIER 2022 (2020-4013)	Josée Véronneau	Ronald Laurin (2020-4013)	2 062,65 \$
2022-02-28	16746	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK - FEVRIER 2022 (2020-9074)	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	18 589,16 \$
2022-03-01	16793	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE - MARS 2022 (2022-9	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	9 948,46 \$
No paiement: 166730	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 04611	Nom: SOLIDCAD SOLUTION	Montant: 32 647,15 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-20	91140414	LICENCE DE 3 ANS - AUTODESK POUR LA DIVISION DU GÉNIE (2022-1086)	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux (2022-1086)	32 647,15 \$
No paiement: 166731	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 05773	Nom: STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant: 121,91 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	41815	ACHAT DE PROPANE (2022-2502)	Maxime Fournier	Sébastien Gravel (2022-2502)	82,01 \$
2022-02-16	41817	ACHAT DE PROPANE (2022-2502)	Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-2502)	39,90 \$
No paiement: 166732	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 00313	Nom: TELUS	Montant: 1 724,70 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	35290023039	FRAIS DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES (2022-9068)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9068)	1 724,70 \$
No paiement: 166733	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 95498	Nom: TRANSPORTS PATRICK ST-PIERRE	Montant: 1 812,14 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	366376	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	906,07 \$
2022-03-07	355625	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	906,07 \$
No paiement: 166734	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 60374	Nom: TRUST BANQUE NATIONALE	Montant: 20 000,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	20220325	PAIEMENT EN LIEN AVEC LE DOSSIER #5056983	Maxime Marquis		20 000,00 \$
No paiement: 166735	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 05443	Nom: UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant: 40,93 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	717541017	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8122)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8122)	40,93 \$
No paiement: 166736	Date: 2022-04-01	Référence Fourn.: 04260	Nom: UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	Montant: 4 167,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	425499	FRAIS ENTENTE DE COLLABORATION UQAM FORESTERIE -2E PAIEMENT DE 2 (2021-5034	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-5034)	4 167,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166737		2022-04-01	50226	VILLE DE BROSSARD	1 097,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	202200-00000021	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ, DU 15 FÉVRIER AU 14 MARS 2022 (2022-9021)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9021)	1 097,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166738		2022-04-14	59734	AIGUISAGES J.G.	224,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	4608	AIGUISAGE DE LAMES DE SURFACEUSE DE PATINOIRE (2022-6470)	Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6470)	224,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166739		2022-04-14	05358	Amazon Canada	482,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	CA2IGQPMAWI	ACHAT OUTIL - PISCINE INTERIEURE (2022-1198)	Dominique-Anne Soucie	Josée Véronneau (2022-1198)	25,87 \$
2022-03-24	CA2AY945RAI	ACHAT DE LAMPES DE BUREAU (2022-1198)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-1198)	126,40 \$
2022-03-22	CA26KDT8SOII	ACHAT D'UNE BATTERIE ALCALINE (2022-1174)	Yannick Raymond	Maxime Fournier (2022-1174)	6,20 \$
2022-03-14	CA2I1TE7AII	TABLE DE TRAVAIL AJUSTABLE POUR LE BUREAU DE LA MAIRESSE (2022-1155)	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-1155)	160,95 \$
2022-03-22	CA2OINXBACII	ACHAT DE PINCES RAMASSE-DÉCHETS (2022-1174)	Eric Valotaire	Maxime Fournier (2022-1174)	88,41 \$
2022-03-10	CA212KJTACIC	RETOUR DE MATÉRIEL - HORTICULTURE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE CA2C	Eric Valotaire		(233,70 \$)
2022-03-14	CA2M5KOCACII	ACHAT DE MATÉRIEL - HORTICULTURE	Eric Valotaire		233,70 \$
2022-03-14	CA294FDBBWI	ACHAT DE POMPE ÉLECTRIQUE (2022-1149)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1149)	74,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166740		2022-04-14	04387	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	920,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	17857/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8222)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8222)	513,34 \$
2022-03-14	17339/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6452)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6452)	20,70 \$
2022-03-24	18525/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8242)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8242)	386,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166741		2022-04-14	59283	BRUNO ST-PIERRE	3 689,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	376818	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2021-9170)	906,07 \$
2022-03-07	376817	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2021-9170)	906,07 \$
2022-03-03	376815	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2021-9170)	970,79 \$
2022-03-04	376816	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2021-9170)	906,07 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166742		2022-04-14	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	326,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	4388	ACHAT DE MATÉRIEL SPORT - LOISIRS (2022-1152)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1152)	202,01 \$
2022-03-25	4395	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8224)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8224)	41,48 \$
2022-03-17	4393	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2022-6120)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6120)	82,96 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166743		2022-04-14	51695	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	63 099,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	R-0000429935	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AVRIL 2022 (COLS B	Maxime Marquis		23 932,70 \$
2022-03-31	R-0000428352	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AVRIL 2022 (COLS B	Maxime Marquis		39 166,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166744		2022-04-14	51761	MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	121,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-04	20220404	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION - PREPOSÉ A L'AQUEDUC (2022-6	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-6593)	121,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166745		2022-04-14	05836	CHRISTINE PALMIERI	415,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-20	20210820	LICENCE DE REPRODUCTION - MUSEE A CIEL OUVERT - UN MATIN DANS LA COUR DU PA	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-7310)	415,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166746		2022-04-14	58671	CLIMATISATION BERNIER	1 537,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	4354	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2022-6508)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6508)	663,99 \$
2021-06-17	4056	APPEL DE SERVICE A L'ARENA ET LA PISCINE INTERIEURE (2022-6508)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6508)	873,81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166747		2022-04-14	01137	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA MONTEREGIE	5 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-28	20220328	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - RÉOLUTION 2022-03-64	Jasmin Savard		5 000,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166748		2022-04-14	95668	CONSUL TE. FORMATION INC.	1 724,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-04	D-3637.1	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-6576)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6576)	1 724,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166749		2022-04-14	03933	DUBO ELECTRIQUE LTEE	431,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-17	3806429	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1158)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1158)	25,97 \$
2022-03-23	3810078	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1146)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1146)	405,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166750		2022-04-14	95485	EMILE LELIEVRE FERBLANTIER COUVREUR INC	574,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-15	11932	APPEL DE SERVICE - DÉNEIGEMENT D'UNE SECTION DE LA TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6462)	574,88 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
166751		2022-04-14	95585	EMMANUELLE GOSSELIN		1 195,74 \$
2022-03-22	5	ENSEIGNEMENT DE COURS - AQUAFORME ET AQUAJOGGING (2022-1083)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1083)	1 195,74 \$
166752		2022-04-14	00647	ENSEIGNES DOMINION		7 015,86 \$
2022-03-15	IN042687	LIBERATION DE RETENUE SUITE A LA RECEPTION DEFINITIVE - PROJET 17GN11		Eric Painchaud		7 015,86 \$
166753		2022-04-14	95678	EXCAVATION P. LARAMEE INC.		804,83 \$
2022-03-24	262	REPARATION INTERIEURE D'UNE FISSURE DE FONDATION (2022-6482)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6482)	804,83 \$
166754		2022-04-14	00066	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS		186 433,18 \$
2022-04-01	20220401	CAISSE DE RETRAITES CADRES - MARS 2022		Maxime Marquis		111 593,58 \$
2022-04-01	20220401-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS -MARS 2022		Maxime Marquis		73 102,48 \$
2022-04-01	20220401-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES - MARS 2022		Maxime Marquis		1 737,12 \$
166755		2022-04-14	04800	FORMATIONS QUALITEMPS INC.		638,12 \$
2022-03-25	56360	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-1169)		Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1169)	431,16 \$
2022-03-25	56361	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-1169)		Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1169)	206,96 \$
166756		2022-04-14	59119	FRANCOIS LANDRY SOLUTIONS RH		1 648,45 \$
2022-03-24	22-020	HONORAIRES PROFESSIONNELS (2021-4015)		Mélissa Mercure	Jacques Des Ormeaux (2021-4015)	1 648,45 \$
166757		2022-04-14	04227	G. DAVIAULT LTEE		172,46 \$
2022-03-23	050894	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6061)		Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6061)	172,46 \$
166758		2022-04-14	59518	GEOTHENTIC INC.		1 956,84 \$
2022-03-24	CN-00115	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE INV-010496		Sébastien Gravel		(8 692,11 \$)
2022-03-01	INV-011391	FRAIS DE SERVICE MENSUELS (2020-1512)		Sébastien Gravel	Gabrielle Cartier (2020-1512)	1 577,46 \$
2022-03-24	CN-00117	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE INV-000109		Sébastien Gravel		(2 813,49 \$)

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: 166758	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 59518	Nom: GEOTHENTIC INC.	Montant: 1 956,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	CN-00118	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE M57616 (2020-1512)	Sébastien Gravel	Gabrielle Cartier (2020-1512)	(310,43 \$)
2022-03-24	CN-00116	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE INV-010540 (2020-1512)	Sébastien Gravel	Gabrielle Cartier (2020-1512)	(109,23 \$)
2022-01-17	INV-010540	FRAIS DE TECHNICIEN POUR POSE DE GPS (2020-1512)	Sébastien Gravel	Gabrielle Cartier (2020-1512)	626,58 \$
2022-01-11	INV-010496	VOIR CREDIT CN-00115	Sébastien Gravel		8 692,11 \$
2021-11-26	INV-001051	FRAIS DE TECHNICIEN POUR POSE DE GPS (2020-1512)	Sébastien Gravel	Gabrielle Cartier (2020-1512)	172,46 \$
2021-08-20	INV-000109	VOIR CREDIT CN-00117	Sébastien Gravel		2 813,49 \$

No paiement: 166759	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 03190	Nom: GRAND ET TOY	Montant: 849,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	S784861	ACHAT DE PAPIER (2022-9074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9074)	849,15 \$

No paiement: 166760	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 95761	Nom: GROUPE MASTER (LE)	Montant: 1 162,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	1953895-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE HOTEL DE VILLE (2022-6314)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6314)	156,10 \$
2022-03-21	1953773-00	PIECES/MATERIAUX - QUINCAILLERIE HOTEL DE VILLE (2022-6312)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6312)	166,56 \$
2022-03-17	19133638-00	ACHAT DE MATÉRIEL DE CHAUFFAGE (2022-6310)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6310)	42,87 \$
2022-03-16	1953696-00	ACHAT DE MATÉRIEL DE CHAUFFAGE - ENTRETIEN COMMUN DES BÂTIMENTS (2022-6307)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6307)	797,34 \$

No paiement: 166761	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 05310	Nom: HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	Montant: 440,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	179114	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	440,35 \$

No paiement: 166762	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 50 499,97 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	646 002 740 367	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		95,71 \$
2022-03-30	644 202 492 582	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		51,32 \$
2022-03-30	647 802 474 766	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		574,47 \$
2022-04-08	679 302 379 132	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)	Francis Blondeau		27,83 \$
2022-03-30	664 002 717 833	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		361,39 \$
2022-04-04	620 802 545 367	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		125,54 \$
2022-04-01	664 002 718 972	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 261,79 \$
2022-04-04	643 302 497 570	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		5,07 \$
2022-04-04	633 402 514 211	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		108,05 \$
2022-04-01	671 202 415 021	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		35 612,85 \$
2022-04-04	620 802 545 368	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		175,84 \$
2022-04-01	682 002 699 167	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		27,77 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: 166762	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 50 499,97 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	685 602 328 213	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		597,62 \$
2022-04-05	637 002 764 038	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		619,87 \$
2022-04-01	671 202 415 020	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		5 199,18 \$
2022-03-31	679 302 375 244	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		249,17 \$
2022-03-31	652 302 476 019	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		255,64 \$
2022-03-31	652 302 476 018	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 392,92 \$
2022-04-01	649 602 469 577	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		27,77 \$
2022-04-01	622 602 540 375	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		697,47 \$
2022-03-31	617 202 553 616	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		58,79 \$
2022-04-08	691 002 696 574	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		517,90 \$
2022-03-31	612 702 614 987	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		105,23 \$
2022-03-30	676 602 381 867	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		350,78 \$

No paiement: 166763	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 02095	Nom: IDENTIFICATION MULTI SOLUTIONS INC.	Montant: 669,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	STA-106514	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA SIGNALISATION (2022-1120)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1120)	669,88 \$

No paiement: 166764	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 59268	Nom: KENT AUTOMOTIVE	Montant: 3 058,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	9309376469	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8210)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8210)	2 425,25 \$
2022-03-17	9309381161	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8210)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8210)	633,13 \$

No paiement: 166765	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 51940	Nom: PERSONNELLE ASSURANCE GENERALE (LA)	Montant: 4 000,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-13	20220413	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOTRE RECLAMATION 2021-032R. I	Sandra Ruel		4 000,00 \$

No paiement: 166766	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 03328	Nom: LAPALME AUTO RADIATEUR LTEE	Montant: 2 719,16 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	19123	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8232)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8232)	2 719,16 \$

No paiement: 166767	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 95863	Nom: LE GROUPE ALLTECH	Montant: 1 241,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-23	23296	ACHAT DE LUBRIFIANT (2022-8230)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8230)	1 241,73 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: 166768	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 1 535,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-19	153064	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud		93,05 \$
2022-03-13	153048	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud		165,53 \$
2022-03-20	153069	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud		296,89 \$
2022-03-19	13084	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud		414,79 \$
2022-03-13	153046	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud		181,05 \$
2022-02-24	39646	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud		383,99 \$

No paiement: 166769	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 02312	Nom: MARTECH INC	Montant: 1 096,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	192444	ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION (2022-1116)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1116)	823,22 \$
2022-03-18	192445	PANNEAUX D'ALUMINUM - INSCRIPTIONS VARIÉES (2022-1137)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1137)	273,64 \$

No paiement: 166770	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 95673	Nom: MICHEL GARIEPY	Montant: 5 112,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	F-22-101	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6499)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6499)	906,07 \$
2022-03-22	F-22-102	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6499)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6499)	906,07 \$
2022-03-22	F-22-100	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6499)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6499)	906,07 \$
2022-03-22	F-22-104	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6499)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6499)	1 359,11 \$
2022-03-22	F-22-103	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6499)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-6499)	1 035,51 \$

No paiement: 166771	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04596	Nom: CRHA (ORDRE CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS)	Montant: 339,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	621857	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-1206)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1206)	339,18 \$

No paiement: 166772	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 50001	Nom: PETITE CAISSE CDL (DOMINIQUE-ANNE SOUCIE)	Montant: 447,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	20220329	PETITE CAISSE CENTRE DE LOISIRS	Josée Véronneau		447,10 \$

No paiement: 166773	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 58014	Nom: PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE (ISABELLE MASSEAU)	Montant: 73,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	20220401	PETITE CAISSE DE LA BIBLIOTHEQUE	Marie-Hélène Bohémier		73,50 \$

No paiement: 166774	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 50002	Nom: PETITE CAISSE TRAVAUX PUBLICS (FRANCE BILODEAU)	Montant: 193,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
166774		2022-04-14	50002	PETITE CAISSE TRAVAUX PUBLICS (FRANCE BILODEAU)		193,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	20220329	PETITE CAISSE DES TRAVAUX PUBLICS		Eric Painchaud		193,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
166775		2022-04-14	95661	PHILIPPE BEAUDOIN		1 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	20220329	REMBOURSEMENT POUR DEMANDE DE DEROGATION MINEURE ANNULEE		Anik Fortin		1 000,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
166776		2022-04-14	95464	PLOMBERIE CHAUFFAGE VINCENT		6 127,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	C-3148	TRAVAUX PLOMBERIE - APPEL DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS (2022-5018)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-5018)	2 998,71 \$
2022-03-22	C-3147	TRAVAUX PLOMBERIE - APPEL DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS (2022-5018)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-5018)	3 129,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
166777		2022-04-14	95771	PRO KONTROL		1 098,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-23	L-IN521742	ACHAT DE MATÉRIEL - BATIMENT HOTEL DE VILLE (2022-6481)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6481)	1 098,39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
166778		2022-04-14	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)		345,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	9003043641	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)		Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)	166,19 \$
2022-03-29	9003048222	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)		Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)	179,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
166779		2022-04-14	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC		635,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	0802528	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS HOTEL DE VILLE (2022-6334)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6334)	246,34 \$
2022-03-24	0802738	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6215)		Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6215)	143,49 \$
2022-03-08	0801890	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS HOTEL DE VILLE (2022-6046)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6046)	16,01 \$
2022-03-24	0802736	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6210)		Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6210)	229,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
166780		2022-04-14	02941	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC		117,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	113	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENT BOULINGRIN (2022-6338)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6338)	23,59 \$
2022-03-17	112	BOITES DE RANGEMENT AVEC COUVERCLES (2022-2509)		Martin Latulippe	Martin Latulippe (2022-2509)	39,28 \$
2022-03-15	110	ACHAT DE PEINTURE - HOTEL DE VILLE (2022-6458)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6458)	54,83 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166781		2022-04-14	00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	65 710,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	20220330	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS MA	Maxime Marquis		65 710,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166782		2022-04-14	04316	RONA INC. - BROSSARD	54,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	41460-13124021	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-6326)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6326)	54,58 \$
2022-03-18	41460-13121281	VOIR CREDIT 41460-13123811CR (2022-6059)	Eric Valotaire	Natalie Fallon (2022-6059)	104,84 \$
2022-03-22	41460-13123811CR	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 41460-13121281 (2022-6059)	Eric Valotaire	Natalie Fallon (2022-6059)	(104,84 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166783		2022-04-14	00061	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	6 885,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	20220330	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS	Maxime Marquis		6 885,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166784		2022-04-14	04913	Service d'entretien menager Vimont inc.	10 276,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	16800	GRAND MENAGE DE LA SALLE DES COMITES APRES RENOVATION (2022-6467)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6467)	327,68 \$
2022-02-01	16757	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE - FEVRIER 2022 (202	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	9 948,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166785		2022-04-14	00374	SOCIETE CHORALE DE SAINT-LAMBERT INC	7 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-28	20220328	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - RÉOLUTION 2022-03-64	Jasmin Savard		7 000,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166786		2022-04-14	95675	TRANSPORTS S. GUYON INC.	1 553,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-23	20220323	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6493)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6493)	1 553,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166787		2022-04-14	04724	VIDEOTRON	71,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	00005557/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2022-9026)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9026)	71,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166788		2022-04-14	50226	VILLE DE BROSSARD	1 650,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	202200-000000020	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, Cf	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9080)	321,96 \$
2022-03-08	202200-000000022	RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE MAINTENANCE ANTIDOTE - 1E AVRIL 2022 AU 31	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)	1 328,65 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166789		2022-04-14	03686	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	632,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	0376147-0733-1	LEVEES DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)	Marie-Eve Ferland	Jacques Des Ormeaux (2020-9127)	632,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166790		2022-04-21	05358	Amazon Canada	18,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	CA23SDQMOCI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - CABLE "DISPLAY PORT" A HDMI (2022-1224)	Patricia Gutierrez	Patricia Gutierrez (2022-1224)	18,57 \$
2022-04-03	CA27DQMOCC	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE CA23PDQMOCI (2022-1224)	Patricia Gutierrez	Patricia Gutierrez (2022-1224)	(18,57 \$)
2022-03-31	CA23PDQMOCI	VOIR CREDIT CA27DQMOCC (2022-1224)	Patricia Gutierrez	Patricia Gutierrez (2022-1224)	18,57 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166791		2022-04-21	03350	ATELIER D'USINAGE L C INC.	51,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	14032	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-6505)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6505)	51,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166792		2022-04-21	04387	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	622,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	19221/E	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8240)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8240)	737,20 \$
2022-03-28	18675/E	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 17857/E (2022-8222)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8222)	(114,98 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166793		2022-04-21	500104	BELL CANADA	10,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	41361628-01-04-22	FRAIS DE TÉLÉPHONE (2022-9066)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9066)	10,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166794		2022-04-21	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	152,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	3601	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6563)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6563)	152,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166795		2022-04-21	04035	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE VICTORIN	94,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	C1-000537	PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES LOCAUX ET DE L'ÉQUIPEMENT - 1E JANVIEF	Eric Carignan	Martin Latulippe (2022-6612)	94,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166796		2022-04-21	04139	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	16 015,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	400413	SERVICES PROFESSIONNELS - JUSQU'AU 28 FEVRIER 2022 - EGLISE ANGLICANE - DOSSI	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-4009)	12 527,96 \$
2022-03-29	400414	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 28 FEVRIER 2022 - DOSSIER 96944	Cassandra Comin Bergor		3 487,75 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: 166797	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 95687	Nom: ERIC TETREULT	Montant: 108,00 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-14	20220314	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		108,00 \$
No paiement: 166798	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 05158	Nom: Excellence hydraulique Inc.	Montant: 269,04 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-01	41235	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION D'UNE POMPE COLLASSE (2022-8270)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8270)	269,04 \$
No paiement: 166799	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 52208	Nom: FFA SERVICES D'EXPERTISES MÉDICALES	Montant: 2 615,68 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-31	00088016	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERTISE MEDICALE (2022-5022)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-5022)	2 615,68 \$
No paiement: 166800	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 59743	Nom: GARS DU SON (LE)	Montant: 804,83 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-27	27-03-2022	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - SPECTACLE "NOM D'UNE BOTTE" (2021-9167)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9167)	804,83 \$
No paiement: 166801	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 95798	Nom: GISELE TURCOTTE	Montant: 17,95 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-19	20220419	REMBOURSEMENT POUR LIVRE PERDU/RETROUVE	Elizabeth Jacques		17,95 \$
No paiement: 166802	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 60349	Nom: GROUPE ICIBLE	Montant: 684,10 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-31	20192659	LICENCE - TUXEDO POUR MARS 2022 (2021-9048)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9048)	684,10 \$
No paiement: 166803	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 95761	Nom: GROUPE MASTER (LE)	Montant: 220,90 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-29	1953935-00	ACHAT MATERIEL - ENTRETIEN COMMUN DES BÂTIMENTS (2022-6328)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6328)	220,90 \$
No paiement: 166804	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 951,83 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-11	671 202 418 767	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		951,83 \$
No paiement: 166805	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 827,82 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-25	806814	FRAIS D'INTERVENTION SUR LE RESEAU AU 224 RUE GREEN (2021-1686)	Simon Bédard-Goulet	Jacques Des Ormeaux (2021-1686)	413,91 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	166805	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	827,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-24	806756	FRAIS D'INTERVENTION SUR LE RESEAU AU 530 RUE GREEN (2021-1686)			Simon Bédard-Goulet	Jacques Des Ormeaux (2021-1686)		413,91 \$	
No paiement:	166806	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	04344	Nom:	J.A. LARUE INC	Montant:	1 994,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-28	I000064659	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8248)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8248)		1 994,55 \$	
No paiement:	166807	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	95715	Nom:	JEANSONNE	Montant:	11 006,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	07258	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2022 - DOS			Jasmin Savard			11 006,56 \$	
No paiement:	166808	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	95863	Nom:	LE GROUPE ALLTECH	Montant:	675,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-30	23342	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8251)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8251)		675,79 \$	
No paiement:	166809	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	105,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-28	851	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)			Eric Painchaud			105,53 \$	
No paiement:	166810	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	919,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-28	153095	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1159)			Eric Painchaud	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1159)		565,66 \$	
2022-03-28	39786	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)			Eric Painchaud			353,46 \$	
No paiement:	166811	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	02312	Nom:	MARTECH INC	Montant:	250,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-30	192553	ACHAT PANNEAU D'ALUMINIUM (2022-1116)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1116)		250,08 \$	
No paiement:	166812	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	166,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-01	2586471	PUBLICATION D'ADDENDA SUR SEO (2022-9032)			Patricia Gutierrez	Cassandra Comin Bergonzi (2022-9032)		166,57 \$	
No paiement:	166813	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	95674	Nom:	NEIGE PLUS	Montant:	4 174,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: 166813	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 95674	Nom: NEIGE PLUS	Montant: 4 174,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-28	F-21-211	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6498)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6498)	906,07 \$
2022-03-28	F-21-212	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6498)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6498)	1 423,83 \$
2022-03-28	F-21-213	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6498)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6498)	970,79 \$
2022-03-28	F-21-210	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6498)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6498)	873,72 \$

No paiement: 166814	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 95682	Nom: PEINTURES MF INC.	Montant: 1 766,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	618665	ACHAT DE PEINTURE POUR MARQUAGE TERRAIN DE JEUX (2022-1186)	Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-1186)	1 766,02 \$

No paiement: 166815	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 05641	Nom: PONT ROULANT NATIONAL INC.	Montant: 620,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-28	020895	APPEL DE SERVICE AU 31 FORT - ENTRETIEN EQUIPEMENT ET OUTILLAGE (2022-8215)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8215)	620,45 \$

No paiement: 166816	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 95877	Nom: PRINCESS AUTO	Montant: 766,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	1633471	ACHAT PULVERISATEURS ET OUTILS (2022-1221)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1221)	505,73 \$
2022-03-31	788833	ACHAT PULVERISATEUR ET OUTIL (2022-1221)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1221)	149,45 \$
2022-03-29	2851590	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8310)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8310)	99,89 \$
2022-04-01	1405513	ACHAT D'OUTIL (2022-1221)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1221)	11,49 \$

No paiement: 166817	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 23,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-08	450246950	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	23,53 \$

No paiement: 166818	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 76,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	0802924	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN PISCINE INTERIEURE (2022-6046)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6046)	5,69 \$
2022-03-30	0802974	ACHAT DE MATÉRIAUX - CENTRE DE LOISIRS (2022-6319)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6319)	71,10 \$

No paiement: 166819	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 02941	Nom: QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant: 41,97 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	36797	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2022-6124)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6124)	25,42 \$
2022-04-01	37944	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6124)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6124)	16,55 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166820		2022-04-21	05473	RONA INC.	120,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	43020-12241041	ACHAT DE CROCHETS DOUBLES - PISCINE INTERIEURE (2022-1194)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1194)	120,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166821		2022-04-21	04316	RONA INC. - BROSSARD	634,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	41460-13138971	ACHAT DE MATÉRIAUX - CENTRE DE LOISIRS (2022-6572)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6572)	91,40 \$
2022-03-24	41460-13129061	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN - CENTRE DE LOISIRS (2022-6340)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6340)	507,00 \$
2022-03-29	41460-13134391	ACHAT DE MATÉRIAUX - HOTEL DE VILLE (2022-6332)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6332)	36,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166822		2022-04-21	03772	SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	420,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	8300872661	ENTRETIEN - ASCENSEUR CENTRE DES LOISIRS (2022-9045)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-9045)	420,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166823		2022-04-21	04390	SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMEDIA INC	465,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	5583	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT - FAUTOR INTERNET - BIBLIOTHÈQUE - 4 AVRIL 2022 A	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6569)	465,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166824		2022-04-21	05693	SIGNALISATION LEVIS INC.	1 033,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	97118	ACHAT DE SUPPORTS PLIANTS (2022-1197)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1197)	1 033,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166825		2022-04-21	00540	STANLEY BLACK & DECKER CANADA CORPORATION	505,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	0906506709	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - AJUSTEMENT DE PORTE A LA BIBLIOTHEQUE (2022-6501)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6501)	252,94 \$
2022-03-22	0906499583	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK - PROGRAMMATION PORTE COULISSANTE (2022-6479)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6479)	252,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166826		2022-04-21	04869	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	169,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	077-200573	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8261)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8261)	169,01 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166827		2022-04-21	04145	ULTRA CLEAR ENGINE FLUIDS (COMPAGNIE ULTRA-CLAIR INC. (LA))	1 032,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	0590902	ACHAT DE LIQUIDE LAVE-GLACE (2022-8250)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8250)	276,08 \$
2022-03-24	0589577	ACHAT D'ANTIGEL POUR MOTEUR (2022-6486)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6486)	756,31 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166828		2022-04-21	04234	UNITED RENTALS OF CANADA	1 231,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	204443951-001	FRAIS DE MAINTENANCE ANNUELLE POUR L'ELEVATEUR HYDRAULIQUE DU 81 HOOPER	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8254)	1 231,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166829		2022-04-21	04724	VIDEOTRON	76,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	00012286/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 AVENUE ARGYLE (2022-9026)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9026)	76,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166830		2022-04-21	50226	VILLE DE BROSSARD	13 491,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	202200-000000027	SERVICE DE RELÈVE VDI - JANVIER ET FEVRIER 2022 (2022-9020)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)	5 704,06 \$
2022-04-01	202200-000000026	MISES À JOUR DE SECURITE OBLIGATOIRE DE L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE (2022-9019)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)	1 021,59 \$
2022-04-01	202200-000000031	RENOUVELLEMENT LOGICIEL DE GESTION AUTOMATIQUE DE BALANCEMENT DE LA CHA	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)	5 329,44 \$
2022-04-01	202200-000000028	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK DE MARS 2022 SELON LA CLÉ DE PARTAGE ÉT	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9028)	177,95 \$
2022-04-01	202200-000000029	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, C	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9080)	160,98 \$
2022-04-01	202200-000000030	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 MARS AU 14 AVRIL 2022 (2022-9021)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9021)	1 097,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166831		2022-04-21	95663	9091-3377 QUEBEC INC.	1 229,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-28	42021	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6617)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6617)	1 229,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166832		2022-04-28	95660	BROSSARD CHEVROLET BUICK GMC INC.	61 905,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-06	PO4-184	ACHAT D'UNE CAMIONNETTE K3500 SILVERADO 4 ROUES MOTRICES - RESOLUTION 2021	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1265)	61 905,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
166833		2022-04-28	95651	ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	7 959,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-28	20220428	DÉPÔT ET ACOMPTE SUR LA LOCATION DE BUREAU POUR LA MAIRIE - MAI 2022	Maxime Marquis		7 959,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16572		2022-04-01	03115	ACKLANDS - GRAINGER INC.	510,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	9239534192	ACHAT DE MATÉRIEL - HORTICULTURE (2022-1112)	Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-1112)	510,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16573		2022-04-01	04766	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ)	665,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	5851	COTISATION ANNUELLE 2022 POUR L'ADHÉSION PROGRAMME BIBLIO-SANTÉ (2022-6453)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6453)	332,70 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16573		2022-04-01	04766	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ)	665,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	5927	COTISATION ANNUELLE 2022- ABONNEMENT BIBLIO-JEUX (2022-6453)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6453)	332,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16574		2022-04-01	03232	BRANDT (NORTRAX)	716,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	8221626	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8195)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8195)	202,59 \$
2022-03-10	8221627	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8191)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8191)	45,60 \$
2022-03-08	8221527	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8195)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8195)	468,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16575		2022-04-01	04827	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	80,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	154274	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6214)	Maxime Fournier	Sébastien Gravel (2022-6214)	80,37 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16576		2022-04-01	04640	CONSTRUCTION DJL INC	651,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	2022 18004744	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	219,82 \$
2022-03-11	2022 18004743	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2022 18004562	Eric Valotaire		(214,17 \$)
2022-03-07	2022 18004039	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	364,68 \$
2022-02-07	2022 18001924	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2021-1042)	Maxime Fournier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	66,64 \$
2022-03-11	2022 18004562	VOIR CREDIT 2022 18004743	Eric Valotaire		214,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16577		2022-04-01	58857	CONSTRUCTION MARTEAU RIVE SUD INC.	4 206,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	545	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9173)	Eric Valotaire	Jasmin Savard (2021-9173)	4 206,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16578		2022-04-01	01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	52,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	144849	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6446)	Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-6446)	52,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16579		2022-04-01	04349	ELECTRIMAT LTEE	457,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	FC00421798	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6350)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6350)	386,80 \$
2022-03-10	FC00421405	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6350)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6350)	42,98 \$
2022-03-10	FC00421406	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6350)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6350)	28,14 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16580		2022-04-01	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	14 256,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	3567	TRAVAUX D'ARBORICULTURE (2020-4017)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	2 069,55 \$
2022-03-10	3566	TRAVAUX D'ABATTAGE ET ESSOUCHAGE (2020-4018)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-4018)	12 187,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16581		2022-04-01	03036	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	66 967,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	34181	LOCATION D'UN BÉLIER MÉCANIQUE -DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022 (2021-9114)	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	31 506,35 \$
2022-03-08	34182	LOCATION DE 2 NIVELEUSES AVEC OPÉRATEURS -DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022 (2021-9114)	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	35 460,68 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16582		2022-04-01	01969	ENVIROMET INTERNATIONAL INC	781,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	2022069	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE FEVRIER 2022 (2021-9135)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9135)	390,92 \$
2022-01-15	2022022	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE JANVIER 2022 (2021-9135)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9135)	390,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16583		2022-04-01	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	326,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	24155	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8104)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8104)	326,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16584		2022-04-01	03398	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	716,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	INV54379	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6211)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6211)	716,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16585		2022-04-01	05888	FRANCOIS ADAM SERVICES	663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-06	2022-0980	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)	Yannick Raymond	Ronald Laurin (2022-9043)	663,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16586		2022-04-01	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	1 018,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	03P40536	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8193)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8193)	194,57 \$
2022-03-10	03P40566	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8197)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8197)	271,28 \$
2022-03-10	03P40550	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8193)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8193)	357,97 \$
2022-03-07	03P39458	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6422)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6422)	195,04 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16587		2022-04-01	05124	Groupe ABS Inc.	9 367,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	S16587	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	05124	Nom:	Groupe ABS Inc.	Montant:	9 367,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-08	147232	SUIVI ENV. EAU SOUTERRAINE 666 AVENUE OAK (2019-4018)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-4018)		9 367,92 \$	
No paiement:	S16588	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	95845	Nom:	JIMEXS INC.	Montant:	1 268,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-01-20	240219	TAPIS EN CAOUTCHOUC (2022-8047)			Sébastien Gravel	Maxime Fournier (2022-8047)		1 154,40 \$	
2022-03-08	242703	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8185)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8185)		113,95 \$	
No paiement:	S16589	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	00166	Nom:	LESLIE MACDONALD	Montant:	592,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-02-09	CR090222-1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 090222-1 (2022-4004)			Catherine Langevin	Jasmin Savard (2022-4004)		(259,69 \$)	
2022-03-10	100322-1	SERVICE DE TRADUCTION - DOCUMENTS DIVERS (2022-4004)			Catherine Langevin	Jasmin Savard (2022-4004)		852,03 \$	
No paiement:	S16590	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	330,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-08	180162	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)			Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)		330,28 \$	
No paiement:	S16591	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	39,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-08-31	CW24626697	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)			Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)		39,85 \$	
No paiement:	S16592	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	04702	Nom:	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant:	798,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-11	24459446-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-1080)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1080)		339,35 \$	
2022-03-11	24659785-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6348)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6348)		401,65 \$	
2022-03-11	24659785-02	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6348)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6348)		57,16 \$	
No paiement:	S16593	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-09	329146	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131,07 \$	
No paiement:	S16594	Date:	2022-04-01	Référence Fourn.:	05775	Nom:	MBM EXTERMINATION INC.	Montant:	120,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-09	8556	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2019-9000)		120,72 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16595		2022-04-01	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	1 119,17 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	2383	PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES 22ÉQUI01 ET 22NG10 DANS LE JOURNAL COM		Patricia Gutierrez	Cassandra Comin Bergonzi (2022-9032)	1 119,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16596		2022-04-01	51879	MELISSA ROCH	1 441,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	20220310	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA FITNESS & STRETCHING (2022-6471)		Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6471)	1 441,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16597		2022-04-01	03564	MINES SELEINE INC (SEL WINDSOR LTEE)	8 908,46 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	5300585888	SEL DE VOIRIE (2021-9113)		Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	8 908,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16598		2022-04-01	00023	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	74,16 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	2203072	EXPERTISE D'ARBRES AU 242 RUE LOGAN (2022-9036)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9036)	74,16 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16599		2022-04-01	04199	NAVADA LTÉE	5 998,08 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	300394	APPEL DE SERVICE - ARÉNA (2022-6468)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6468)	394,37 \$
2022-03-09	300308	APPEL DE SERVICE - ARÉNA (2022-5016)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-5016)	4 298,62 \$
2022-03-09	299941	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2021-9096)		Yannick Raymond	Ronald Laurin (2021-9096)	523,14 \$
2022-03-02	299572	TRAITEMENT CHIMIQUE, ANALYSE DE LEGIONNELLE - CONDENSATEUR TOUR D'EAU DE		Yannick Raymond	Ronald Laurin (2021-9096)	781,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16600		2022-04-01	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC	188,32 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	505483	ACHAT DE MATÉRIEL - POUR ENTRETIEN COMMUN DES BÂTIMENTS (2022-6318)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6318)	188,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16601		2022-04-01	01917	PAYSAGISTE JEAN-PAUL CHARLEBOIS	938,44 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	4480	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)		Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	938,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16602		2022-04-01	03621	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	2 017,40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	132625	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8179)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8179)	2 017,40 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16603		2022-04-01	04116	PRESCOTT S.M.	1 414,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	503438	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER (2022-1138)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1138)	91,48 \$
2022-03-10	503441	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER (2022-1142)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1142)	1 323,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16604		2022-04-01	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	837,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-31	Q2066992	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - DÉCEMBRE 2021 (2022-9027)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9027)	837,04 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16605		2022-04-01	01756	QUEBEC MUNICIPAL	610,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-11-24	258012-00-2022-5634	ABONNEMENT ANNUEL A QUEBEC MUNICIPAL DU 1ER MAI 2022 AU 30 AVRIL 2023	Jacques Des Ormeaux		610,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16606		2022-04-01	05397	SANIBERT	491,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	351017541	LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE (2022-1140)	Eric Painchaud	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1140)	491,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16607		2022-04-01	02109	SIGNOPLUS	436,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	FC 85127	PANNEAUX D'ALUMINIUM (2022-1124)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1124)	436,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16608		2022-04-01	95754	STRATZER CONSEILS INC.	2 667,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	15735	HONORAIRES PROFESSIONNELS -IMPLANTATION DE LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGAI	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-4003)	2 667,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16609		2022-04-01	05745	SUNNY ISLAND BOOT CAMP INC.	862,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	20220314	ENSEIGNEMENT DE COURS - COURS DE MISE EN FORME + (2022-6472)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6472)	862,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16610		2022-04-01	50091	SYLVIE THEROUX	552,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	20220308	ENSEIGNEMENT DE COURS - CAMPS DE DANSE - SEMAINE DE RELÂCHE (2022-6433)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-6433)	552,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16611		2022-04-01	03693	TENAQUIP	263,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16611		2022-04-01	03693	TENAQUIP	263,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	14502452-00	ACHAT DE MATÉRIEL POUR MÉCANIQUE (2022-1143)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-1143)	137,14 \$
2022-03-08	14499363-00	ACHAT DE DÉVIATEUR FUITE POUR TOIT À L'HÔTEL DE VILLE (2022-1139)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1139)	126,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16612		2022-04-01	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	1 225,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-05	PSQC0246010	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8188)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8188)	518,79 \$
2022-03-05	PSQC0246009	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8188)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8188)	223,34 \$
2022-03-08	PSQC0246224	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8188)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8188)	139,72 \$
2022-03-05	PSQC0245970	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8156)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8156)	343,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16613		2022-04-01	95745	TRANSPORT GABRIEL	2 653,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	192	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9174)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9174)	2 653,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16614		2022-04-01	59630	BATTERIES EXPERT VPZBE INC	546,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	V1764115	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - COUPER ET INSTALLATER VITRE DE VÉHICULE (2022-8198)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8198)	546,13 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16615		2022-04-01	00019	WURTH CANADA LTEE	1 889,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	24747794	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8187)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8187)	1 889,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16616		2022-04-01	03052	ZONE TECHNOLOGIE	719,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-10	127179	ACHAT DE LAMPE DE TRAVAIL - MÉCANIQUE (2022-8189)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8189)	719,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16617		2022-04-01	95578	9444-5525 QUEBEC INC	549,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	20220401.	LOCATION DU 127 AVENUE SAINT-DENIS - AVRIL 2022 (2021-9156)	Francis Blondeau	Ronald Laurin (2021-9156)	549,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16618		2022-04-14	03115	ACKLANDS - GRAINGER INC.	327,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	9248739485	ACHAT DE MATÉRIEL - HORTICULTURE (2022-1162)	Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-1162)	327,14 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16619		2022-04-14	02837	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	7 588,12 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	357131	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - INSTALLATION D'UNE CHAISE DE SAUVETEUR À LA PISCINE		Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	7 588,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16620		2022-04-14	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	100,03 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	69336	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1185)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1185)	100,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16621		2022-04-14	02763	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	1 244,82 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	57642	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1173)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1173)	1 244,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16622		2022-04-14	03333	ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D AMERIQUE	258,69 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	007339	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-1190)		Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1190)	258,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16623		2022-04-14	01625	BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	251,51 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	729159	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - VERIFICATION DU SYSTEME SAPHIRE (2022-8243)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8243)	251,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16624		2022-04-14	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	2 719,74 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	405783	HONORAIRES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE DOSSIER: 21490/30 (2022-4010)		Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4010)	2 719,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16625		2022-04-14	03232	BRANDT (NORTRAX)	1 387,25 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	8221698	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8191)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8191)	210,98 \$
2022-03-23	8222021	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8236)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8236)	722,59 \$
2022-03-23	8221996	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8233)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8233)	144,08 \$
2022-03-15	8221746	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8191)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8191)	130,40 \$
2022-03-24	5206157	APPEL DE SERVICE SUR MACHINERIE (2022-6491)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6491)	179,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16626		2022-04-14	01187	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	4 474,07 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	INV0006470	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1096)		Eric Painchaud	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-1096)	4 474,07 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: S16627	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04767	Nom: COMAQ	Montant: 1 181,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-17	1022287	INSCRIPTION AU 53E CONGRES POUR MAXIME MARQUIS (2022-6589)	Jasmin Savard	Francis Blondeau (2022-6589)	1 181,94 \$

No paiement: S16628	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 3 226,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	2022 18005278	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	201,90 \$
2022-03-24	2022 18006195	ACHAT D'EMULPLUS (2021-1042)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	602,93 \$
2022-03-24	2022 18006088	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	467,78 \$
2022-03-22	2022 18006059	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	167,55 \$
2022-03-14	2022 18004608	ASPHALTE FROIDE (2022-1160)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1160)	388,74 \$
2022-03-24	2022 18005975	ASPHALTE FROIDE EN SAC (2022-1196)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1196)	388,74 \$
2022-03-16	2022 18005298	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	404,80 \$
2022-03-17	2022 18005295	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	396,58 \$
2022-03-18	2022 18005279	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	207,49 \$

No paiement: S16629	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 58857	Nom: CONSTRUCTION MARTEAU RIVE SUD INC.	Montant: 5 371,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-15	546	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9173)	Eric Painchaud	Jasmin Savard (2021-9173)	5 371,71 \$

No paiement: S16630	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 03119	Nom: DESCHENES ET FILS LTÉE	Montant: 151,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	9837258	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2022-6207)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6207)	151,71 \$

No paiement: S16631	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 01710	Nom: DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant: 305,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	144982	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6060)	Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6060)	305,79 \$

No paiement: S16632	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 1 112,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	FC00422978	VOIR CREDIT FC00424836 (2022-6474)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2022-6474)	50,90 \$
2022-03-22	FC00423498	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6330)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6330)	19,25 \$
2022-03-28	FC00424836	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE FC00422978 (2022-6474)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2022-6474)	(50,90 \$)
2022-03-16	FC00422455	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6469)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6469)	712,21 \$
2022-03-22	FC00423499	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6330)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6330)	190,54 \$
2022-03-18	FC00422979	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6342)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6342)	37,71 \$
2022-03-22	FC00423497	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6330)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6330)	152,92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	S16633	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	2 069,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-21	3570	TRAVAUX D'ÉLAGAGE - 18 MARS 2022 (2020-4017)			Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)		2 069,55 \$	
No paiement:	S16634	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	01969	Nom:	ENVIROMET INTERNATIONAL INC	Montant:	390,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-15	2022122	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE MARS 2022 (2021-9135)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2021-9135)		390,92 \$	
No paiement:	S16635	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	05649	Nom:	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	Montant:	274,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-23	CM16446	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2022-6121)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6121)		274,37 \$	
No paiement:	S16636	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03297	Nom:	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	Montant:	69,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-18	INV276372	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8216)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8216)		69,43 \$	
No paiement:	S16637	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03428	Nom:	ESSA-TECH INC	Montant:	342,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-21	056966	PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS - DIVERSES RUES - FÉVRIER 2022 (2022-6476)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6476)		342,63 \$	
No paiement:	S16638	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03870	Nom:	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant:	7 821,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-30	20220330	REMISES DU 20 FEVRIER AU 26 MARS 2022 - RÉFÉRENCE NO 25965			Maxime Marquis			7 821,16 \$	
No paiement:	S16639	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	04064	Nom:	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant:	71,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-18	602258	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1154)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1154)		71,07 \$	
No paiement:	S16640	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	05888	Nom:	FRANCOIS ADAM SERVICES	Montant:	1 327,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-20	2022-0982	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)			Yannick Raymond	Ronald Laurin (2022-9043)		663,98 \$	
2022-03-13	2022-0981	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)			Yannick Raymond	Ronald Laurin (2022-9043)		663,98 \$	
No paiement:	S16641	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	00567	Nom:	GENERAL BEARING SERVICE INC	Montant:	561,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16641		2022-04-14	00567	GENERAL BEARING SERVICE INC	561,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	495218	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8234)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8234)	561,81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16642		2022-04-14	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	121 807,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-18	N60001696173	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE N60001695328 (2021-9093)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	(1 179,80 \$
2022-01-18	N60001696164	AJUSTEMENT A LA FACTURE N60001696153 - COLECTES DES MATIERES ORGANIQUES (2	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	1 904,04 \$
2022-02-01	N60001696566	COLLECTES DECHETS/ORGANIQUE/RECYCLAGE POUR FEVRIER 2022 (2021-9093)	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	113 567,91 \$
2022-01-17	N60001696153	AJUSTEMENT POUR LA COLLECTE DES MATIERES ORGANIQUES DE DECEMBRE 2021 (20	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	7 041,17 \$
2022-03-01	N60001697074	AJUSTEMENT POUR LES COLLECTES DECHETS ET RECYCLAGE DE FEVRIER 2022 (2021-	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	474,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16643		2022-04-14	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	1 414,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-15	03S8203	APPEL DE SERVICE ET ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8206)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8206)	399,65 \$
2022-03-23	03P42323	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8235)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8235)	1 014,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16644		2022-04-14	04825	GROUPE V (V COURRIER)	20,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-06	83852	SERVICE DE COURRIER (2022-6445)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-6445)	20,28 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16645		2022-04-14	60047	HFT COMMUNICATIONS	1 609,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	4280	SERVICE DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - 21 MARS 2022 (202	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux (2022-9040)	1 609,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16646		2022-04-14	59197	IMPRESSION ND	229,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-02	3861	ACHAT AUTOCOLLANT POUR LA GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (2022-1064)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-1064)	229,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16647		2022-04-14	05943	IMPRIMEUR DALOU INC.	229,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	00024384	ACHAT DE PANCARTE DE NEIGE (2022-1151)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1151)	229,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16648		2022-04-14	04179	INTER BOUCHERVILLE INC	215,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	839333	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8227)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8227)	215,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: S16649	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 03521	Nom: J.C. LANCTOT INC.	Montant: 381,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	1270861	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-6322)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6322)	196,59 \$
2022-03-17	1270766	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-6320)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6320)	184,91 \$

No paiement: S16650	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04797	Nom: KEREN PENNEY	Montant: 2 212,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	1720	SERVICE DE TRADUCTION - DOCUMENTS DIVERS (2022-4003)	Catherine Langevin	Jacques Des Ormeaux (2022-4003)	2 212,58 \$

No paiement: S16651	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 477,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	240322-1	SERVICE DE TRADUCTION/REVISION (2022-4004)	Catherine Langevin	Jasmin Savard (2022-4004)	477,05 \$

No paiement: S16652	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 519,54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	178957	FRAIS D'ACCES ET DE VEROUS POUR LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMERIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6484)	47,23 \$
2022-03-18	178956	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2022-1053)	352,78 \$
2022-03-18	178955	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2022-1053)	119,53 \$

No paiement: S16653	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 10 556,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	180210	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	56,54 \$
2022-03-18	180502	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	87,93 \$
2022-03-09	180204	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	554,66 \$
2022-03-09	180397	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	98,43 \$
2022-03-09	180398	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	179,03 \$
2022-03-09	180399	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	52,40 \$
2022-03-09	180400	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	134,14 \$
2022-03-09	180396	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	113,19 \$
2022-02-24	179979	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	298,45 \$
2022-03-09	180205	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	460,27 \$
2021-06-10	173715	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	62,90 \$
2021-06-15	173855	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	26,20 \$
2022-03-23	180607	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	417,11 \$
2022-03-23	180608	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	816,80 \$
2022-03-23	180612	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	1 017,03 \$
2022-03-23	180614	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	52,45 \$
2021-06-08	173853	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	111,07 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: S16653	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 10 556,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	179981	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	13,60 \$
2022-03-15	180381	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	371,02 \$
2021-06-08	173854	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	69,09 \$
2021-06-07	173623	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	435,45 \$
2021-05-12	173358	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	52,34 \$
2021-05-12	173359	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	121,38 \$
2022-03-15	180390	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	95,34 \$
2022-03-15	180391	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	104,90 \$
2022-03-09	180211	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	117,38 \$
2021-06-08	173856	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	55,55 \$
2022-03-15	180765	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	31,45 \$
2022-03-15	180766	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	52,34 \$
2022-03-14	180379	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	326,08 \$
2022-03-18	180504	FRAIS D'ACCES ET DE VEROUS POUR LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMERIQUES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6568)	13,28 \$
2022-03-14	180380	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	1 013,51 \$
2022-03-18	180503	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	44,83 \$
2021-06-08	173857	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	56,54 \$
2021-06-15	173850	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	204,49 \$
2021-06-30	174282	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	794,80 \$
2022-02-24	179980	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	123,43 \$
2021-06-15	173843	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	987,16 \$
2021-06-15	173865	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	42,94 \$
2021-06-15	173864	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	310,99 \$
2021-06-15	173844	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	579,81 \$

No paiement: S16654	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 316,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	CWQ25265725	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	63,95 \$
2022-03-13	CW25245779	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	41,95 \$
2022-03-09	CWQ25235847	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	146,79 \$
2022-03-11	CW25242274	ACHAT DE LIVRES (2022-6483)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6483)	14,65 \$
2022-03-22	CW25265724	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	34,60 \$
2022-03-21	CW25262944	ACHAT DE LIVRES (2022-6487)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6487)	14,65 \$

No paiement: S16655	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 4 525,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	M265182-22	LOCATION DE CAMION (2022-8000)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8000)	1 257,83 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16655		2022-04-14	04319	LOCATION SAUVAGEAU	4 525,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	M265183-22	LOCATION DE CAMION (2022-8000)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8000)	1 257,83 \$
2022-03-01	M284418-11	LOCATION DE CAMION (2022-8001)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8001)	2 009,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16656		2022-04-14	95893	LOUISE LAPLANTE	524,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	20220322	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA (2022-6490)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6490)	524,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16657		2022-04-14	95476	LUCILLE ANGERS	2 080,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	2022-02	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAIL DE SOUTIEN AU GREFFE POUR LA PÉRIODE DU	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4011)	2 080,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16658		2022-04-14	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	509,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	24659785-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6348)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6348)	407,89 \$
2022-03-16	24683439-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6346)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6346)	101,56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16659		2022-04-14	05896	MACPEK INC.	1 063,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	21213433-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8228)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8228)	191,38 \$
2022-03-12	21212690-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8201)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8201)	14,15 \$
2022-03-16	21212951-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8214)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8214)	164,81 \$
2022-03-22	21213423-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8226)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8226)	680,87 \$
2022-03-17	21206623-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8217)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8217)	12,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16660		2022-04-14	01473	MARCEL RACINE ET FILS INC	204,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	114351	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION D'UNE FUITE D'EAU AU GOLF MUNICIPAL (202	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6562)	204,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16661		2022-04-14	03074	MAXIGAZ INC	65,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	329383	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16662		2022-04-14	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	783,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: S16662	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 783,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	992468	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8212)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8212)	260,79 \$
2022-03-16	992470	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8202)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8202)	100,84 \$
2022-03-16	992556	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8202)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8202)	50,52 \$
2022-03-20	992555	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8212)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8212)	371,64 \$

No paiement: S16663	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE	Montant: 8 245,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-15	300661	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2022-1102)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1102)	5 846,93 \$
2022-03-15	300355	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2022-5017)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-5017)	2 398,82 \$

No paiement: S16664	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 717,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	405536430	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1153)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1153)	717,30 \$

No paiement: S16665	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPHE LIBRAIRIE	Montant: 1 646,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	216760	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Marie-Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	152,22 \$
2022-03-25	216884	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Marie-Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	81,90 \$
2022-03-19	216798	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Marie-Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	1 412,21 \$

No paiement: S16666	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 59991	Nom: PAUL IMBEAULT	Montant: 1 757,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-25	035	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 14 AU 25 MARS 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 757,74 \$

No paiement: S16667	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 1 071,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	995969/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8213)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8213)	120,67 \$
2022-03-15	995141/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8211)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8211)	158,03 \$
2022-03-16	995615/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8213)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8213)	161,63 \$
2022-03-15	994544/1	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 979068/1 (2022-8175)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8175)	(68,99 \$)
2022-03-23	7859/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8237)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8237)	165,69 \$
2022-03-17	997765/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8218)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8218)	295,12 \$
2022-03-23	7954/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8237)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8237)	176,31 \$
2022-03-23	7695/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8237)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8237)	63,49 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	S16668	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	05062	Nom:	Piquets Bertrand Inc.	Montant:	175,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-15	13756	ACHAT DE PIQUETS A NEIGE POUR LE DENEIGEMENT (2022-1150)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1150)		175,34 \$	
No paiement:	S16669	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	52360	Nom:	PRODUCTIONS CHOISE BINE (LES)	Montant:	747,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-22	2258	ANIMATION D'UN ATELIER DE CIRQUE LE 27 AOUT 2022 - DEPOT DE 50% (2022-6477)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6477)		747,34 \$	
No paiement:	S16670	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	05944	Nom:	PROTECTION INCENDIE MCI	Montant:	3 256,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-09	131318	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUITE A L'INSPECTION DE JANVIER - MAISON DESAULNIERS			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1039)		738,96 \$	
2022-03-09	131320	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUITE A L'INSPECTION DE JANVIER A LA BIBLIOTHEQUE (202			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1038)		2 517,67 \$	
No paiement:	S16671	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	22,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-16	0526058	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS HOTEL DE VILLE (2022-6566)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6566)		22,01 \$	
No paiement:	S16672	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	501,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-16	121307	RELIURE DE VOLUMES (2022-6603)			Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6603)		501,35 \$	
No paiement:	S16673	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	01272	Nom:	RENE RIENDEAU (1986) INC	Montant:	98,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-22	PSO015614-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8221)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8221)		98,14 \$	
No paiement:	S16674	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	95677	Nom:	BARBADA DRAG QUEEN	Montant:	287,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-19	2022-C-19	ANIMATION HEURE DU CONTE DU 19 MARS 2022 (2022-6488)			Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6488)		287,43 \$	
No paiement:	S16675	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	59948	Nom:	SECURITE X GUARD	Montant:	1 798,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-11	8703	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2021-9130)			Martin Latulippe	Jasmin Savard (2021-9130)		1 798,94 \$	
No paiement:	S16676	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	319,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	S16676	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	319,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-16	269418	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6463)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6463)		319,86 \$	
No paiement:	S16677	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	59070	Nom:	SODEM INC.	Montant:	20 929,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-16	020653	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - FEVRIER 2022			Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021		20 929,84 \$	
No paiement:	S16678	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	763,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-18	FC-304652	ACCESSOIRES POUR PIECES DE BACS ROULANTS (2022-6058)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-6058)		643,86 \$	
2022-03-18	FC-304653	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6478)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6478)		119,88 \$	
No paiement:	S16679	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	57812	Nom:	STINGRAY AFFAIRES	Montant:	7 667,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-01-01	1036524	INTERFACE DE GESTION NUMÉRIQUE - FORFAIT MENSUEL - 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9083)		7 667,68 \$	
No paiement:	S16680	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	00062	Nom:	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant:	6 634,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-30	20220330	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS			Maxime Marquis			6 634,43 \$	
No paiement:	S16681	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03432	Nom:	TANDEM GRAFIK (ESTAMPES PANCO INC)	Montant:	17,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-18	169826	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1165)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1165)		17,14 \$	
No paiement:	S16682	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	04924	Nom:	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	Montant:	223,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-16	423342	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX (2022-6306)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6306)		223,82 \$	
No paiement:	S16683	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	31,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-17	14502452-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-1143)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-1143)		31,57 \$	
No paiement:	S16684	Date:	2022-04-14	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	735,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: S16684	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 03884	Nom: TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant: 735,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-18	PSQC0247278	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-6465)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6465)	526,94 \$
2022-03-15	PSQC0246847	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE ROULANT (2022-8204)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8204)	208,38 \$

No paiement: S16685	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 05037	Nom: Total Home Training	Montant: 7 672,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	1331	ENSEIGNEMENT DE COURS - ENTRAINEMENT MAMAN BEBE - PAIEMENT DE 50% DE LA S	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6496)	428,81 \$
2022-03-14	1330	ENSEIGNEMENT DE COURS - BASKETBALL- PAIEMENT DE 50% DE LA SESSION HIVER 20	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6496)	239,96 \$
2022-03-14	1332	ENSEIGNEMENT DE COURS - ENTRAINEMENT TONIFICATION - PAIEMENT DE 50% DE LA S	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6492)	1 339,21 \$
2022-03-14	1329	ENSEIGNEMENT DE COURS - ABDO FESSE CUISSE - PAIEMENT DE 50% DE LA SESSION H	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6495)	1 339,21 \$
2022-03-14	1328	ENSEIGNEMENT DE COURS - ABDO STRETCHING - PAIEMENT DE 50% DE LA SESSION HI	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6495)	403,22 \$
2022-03-14	1333	ENSEIGNEMENT DE COURS -MULTISPORTS - PAIEMENT DE 50% DE LA SESSION HIVER 2	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6496)	402,41 \$
2022-03-14	1336	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA STRETCH ABDO - PAIEMENT DE 50% DE LA SESSION	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6497)	655,29 \$
2022-03-14	1337	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA MEDITATION PILATES - PAIEMENT DE 50% DE LA SES	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6497)	260,07 \$
2022-03-14	1338	ENSEIGNEMENT DE COURS - KICKBOXING - PAIEMENT DE 50% DE LA SESSION HIVER 20	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6497)	223,20 \$
2022-03-14	1334	ENSEIGNEMENT DE COURS - RETRAITES EN FORME - PAIEMENT DE 50% DE LA SESSION	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-5021)	2 380,81 \$

No paiement: S16686	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant: 2 082,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-14	2118-607	SERVICES INFORMATIQUES DU 27 FÉVRIER AU 12 MARS 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 082,73 \$

No paiement: S16687	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 57846	Nom: VOHL INC.	Montant: 858,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	27216	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE ROULANT (2022-8139)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8139)	858,61 \$

No paiement: S16688	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 59630	Nom: BATTERIES EXPERT VPZBE INC	Montant: 402,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-27	V1763967	MAIN D'OEUVRE POUR INSTALLATION DE PARE BRISE (2022-8077)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8077)	402,41 \$

No paiement: S16689	Date: 2022-04-14	Référence Fourn.: 03052	Nom: ZONE TECHNOLOGIE	Montant: 1 028,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	126909	ACHAT POUR SIGNALISATION - ZT-FLECHE 40-DEL (2022-6588)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6588)	1 028,46 \$

No paiement: S16690	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 04621	Nom: ADF DIESEL	Montant: 675,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	S16690	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	04621	Nom:	ADF DIESEL	Montant:	675,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-01	FA07-196453	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8271)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8271)		675,33 \$	
No paiement:	S16691	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	02837	Nom:	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant:	503,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	359388	ACHAT D'UN CADRAN MURAL SANIO (2021-1757)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1757)		503,59 \$	
No paiement:	S16692	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	896,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	69379	ACHAT D'UNE POMPE POUR LA PISCINE INTERIEURE (2022-6584)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6584)		569,13 \$	
2022-03-31	69378	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1213)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1213)		327,68 \$	
No paiement:	S16693	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	02700	Nom:	ARCHE DE NOE	Montant:	632,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-01	6691	SERVICE ANIMALIER - FRAIS MENSUEL D'AVRIL (2022-9018)			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022		459,90 \$	
2022-03-28	6680	SERVICE ANIMALIER (2022-9018)			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022		86,23 \$	
2022-04-01	6694	SERVICE ANIMALIER (2022-9018)			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022		86,23 \$	
No paiement:	S16694	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	00036	Nom:	ASCENSEURS TK CANADA LIMITED	Montant:	118,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-01	2106438	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE - AVRIL 2022 (2022-9042)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-9042)		118,57 \$	
No paiement:	S16695	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	02763	Nom:	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant:	794,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-30	57700	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1211)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1211)		794,24 \$	
No paiement:	S16696	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	03333	Nom:	ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D AMERIQUE	Montant:	264,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-28	007349	AFFICHAGE DE POSTE - CHEF DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (2022-6571)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6571)		264,44 \$	
No paiement:	S16697	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	01625	Nom:	BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	Montant:	929,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	729192	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8258)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8258)		929,91 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16698		2022-04-21	03232	BRANDT (NORTRAX)	65,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	8222205	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8256)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8256)	65,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16699		2022-04-21	03205	CHAUSSURES 22 SECURITE	1 233,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	220345	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-6590, 2022-9015)	Eric Painchaud	Anik Fortin (2022-6590), Ronald Laurin (2022-9015)	1 233,01 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16700		2022-04-21	04767	COMAQ	707,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-06	1022468	FORMATION - POUVOIRS DES MUNICIPALITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONC	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1207)	235,70 \$
2022-04-06	1022470	FORMATION - NOUVEAUTES JURISPRUDENTIELLES POUR TOUS (2022-1207)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1207)	235,70 \$
2022-04-06	1022467	FORMATION - ABC DE L'URBANISME MUNICIPAL POUR LE GREFFIER (2022-1207)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1207)	235,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16701		2022-04-21	95728	CONSTELLIO	3 621,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-28	INV-003540	FORMATION POUR LE LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE (2021-9117)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2021-9117)	3 621,71 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16702		2022-04-21	04640	CONSTRUCTION DJL INC	1 970,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	2022 18006489	VOIR CREDIT 2022 18006833	Sylvain Bujold		716,93 \$
2022-03-21	2022 18006100	VOIR CREDIT 2022 18500350	Sylvain Bujold		1 093,17 \$
2022-03-29	2022 18006833	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2022 18006489	Sylvain Bujold		(716,93 \$)
2022-03-29	2022 18006834	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	659,46 \$
2022-03-29	2022 18006835	SERVICE DE REBUT-BETON (2021-1042)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	57,47 \$
2022-03-31	2022 18006945	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	159,98 \$
2022-04-13	2022 18008840	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2021-1042)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	134,79 \$
2022-04-13	2022 18500350	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2022 18006100	Sylvain Bujold		(1 093,17 \$)
2022-04-13	2022 18008839	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	958,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16703		2022-04-21	04349	ELECTRIMAT LTEE	460,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	FC00424914	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6559)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6559)	346,27 \$
2022-04-01	FC00425694	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6573)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6573)	114,56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16704		2022-04-21	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	502,36 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16704		2022-04-21	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	502,36 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	44450	RENOUVELLEMENT - CONTRAT ANNUEL DE LOCATION DE BONBONNE DE PROPANE (202		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6570)	324,74 \$
2022-03-31	44364	ACHAT DE PROPANE (2022-6557)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6557)	177,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16705		2022-04-21	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	259,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	FA-89008	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6614)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6614)	259,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16706		2022-04-21	03428	ESSA-TECH INC	174,19 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	056974	PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS - DIVERSES RUES - MARS 2022 (2022-6615)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6615)	174,19 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16707		2022-04-21	02154	EUROFINS ENVIRONEX	56,05 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	748522	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 740438 (2020-9000)		Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	(50,01 \$)
2022-03-31	754852	ANALYSE D'EAU DE BAIGNADE (2020-9000)		Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16708		2022-04-21	05888	FRANCOIS ADAM SERVICES	663,98 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-27	2022-0983	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)		Yannick Raymond	Ronald Laurin (2022-9043)	663,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16709		2022-04-21	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	114 266,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-16	N60001697347	AJUSTEMENT A LA FACTURE N60001697198 (2021-9093)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	474,64 \$
2022-03-14	N60001697198	COLLECTES DECHETS/ORGANIQUE/RECYCLAGE POUR MARS 2022 (2021-9093)		Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	113 567,91 \$
2022-03-26	M30015751547	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SEC (2021-9093)		Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	224,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S16710		2022-04-21	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	3 680,97 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	03S8372	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - ENTRETIEN DES VEHICULES (2022-8225)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8225)	3 468,64 \$
2022-03-30	03P43333	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8263)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8263)	141,90 \$
2022-03-29	03P43029	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8252)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8252)	19,16 \$
2022-03-28	03P42915	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8249)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8249)	51,27 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: S16711	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 03560	Nom: GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	Montant: 255,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-25	F3503456	ACHAT DE MATÉRIEL - BALLES DE PICKLEBALL ET POMPE A BALLON (2022-1168)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1168)	255,53 \$

No paiement: S16712	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 2 360,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-29	180941	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	94,34 \$
2022-03-29	180940	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	50,30 \$
2022-03-29	180714	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	481,43 \$
2022-03-29	180723	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	799,68 \$
2022-03-29	180713	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	684,27 \$
2022-03-29	180722	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	250,58 \$

No paiement: S16713	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 162,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-31	CW25286607	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	29,35 \$
2022-03-31	CWQ25285995	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	23,05 \$
2022-03-29	CW25281461	LOCATION DE LIVRE (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	110,09 \$

No paiement: S16714	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 342,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-29	21213900-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8253)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8253)	331,65 \$
2022-03-30	21213433-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8228)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8228)	10,99 \$

No paiement: S16715	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC	Montant: 65,54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-30	329833.	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 \$

No paiement: S16716	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 04007	Nom: MULTI PRESSION L C INC	Montant: 340,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-29	SE-37373	APPEL DE SERVICE AU 31 AVENUE FORT (2022-6506)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6506)	340,41 \$

No paiement: S16717	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 68,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-29	405568531	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1153)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1153)	68,48 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	S16718	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	05331	Nom:	NSW CONTROLE INC.	Montant:	1 544,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-27	035696	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COMMANDE ET RÉGULATION - AVRIL 2022 (2021-9003)			Yannick Raymond	Ghislain L'Écuyer (2021-9003)		1 544,50 \$	
No paiement:	S16719	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	51529	Nom:	PG SOLUTIONS INC.	Montant:	4 886,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-28	STD47684	BANQUE DE SERVICES PREPAYES (2022-1199)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1199)		4 886,44 \$	
No paiement:	S16720	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	03621	Nom:	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant:	12 308,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	132794	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8209)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8209)		454,66 \$	
2022-03-29	132761	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8259)			Eric Painchaud	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-8259)		11 853,40 \$	
No paiement:	S16721	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	151,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	0526873	ACHAT DE MATÉRIAUX - LAME ET COUTEAU (2022-6065)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6065)		31,50 \$	
2022-03-31	0526883	ACHAT DE MATÉRIAUX - HEX.B., RUBAN, LUBRIFIANT ET MARQUEUR DE CHANTIER (2022-6065)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6065)		120,08 \$	
No paiement:	S16722	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	393,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-30	121558	RELIURE DE VOLUMES (2022-1057)			Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1057)		393,44 \$	
No paiement:	S16723	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	01272	Nom:	RENE RIENDEAU (1986) INC	Montant:	340,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	PSO017045-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8255)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8255)		340,72 \$	
No paiement:	S16724	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	05397	Nom:	SANIBERT	Montant:	163,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	351018059	LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE (2022-1140)			Eric Painchaud	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1140)		163,84 \$	
No paiement:	S16725	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	59948	Nom:	SECURITE X GUARD	Montant:	1 374,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-18	8803	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2021-9130)			Martin Latulippe	Jasmin Savard (2021-9130)		1 374,07 \$	
No paiement:	S16726	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	05967	Nom:	SECURMAX	Montant:	321,93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:	S16726	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	05967	Nom:	SECURMAX	Montant:	321,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	28572	APPEL DE SERVICE À LA BIBLIOTHEQUE (2022-6607)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-6607)		321,93 \$	
No paiement:	S16727	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	60,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-30	269885	SERVICE DE SERRURIER - COPIES DE CLÉS (2022-6502)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6502)		60,37 \$	
No paiement:	S16728	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	00290	Nom:	SIGNEL SERVICES INC	Montant:	344,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	114837	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR PANNEAUX SOLAIRES (2022-1191)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1191)		344,01 \$	
No paiement:	S16729	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	656,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-01	20500	BREVETS SAUVETEURS (2022-6580)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-6580)		425,00 \$	
2022-03-28	204891	COTISATION AFFILIATION 2022 (2022-6489)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-6489)		231,68 \$	
No paiement:	S16730	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	05977	Nom:	SOLUTIONS BCITI INC.	Montant:	133,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-31	913	ABONNEMENT MENSUEL - FRAIS TRANSACTIONNEL - MARS 2022 (2022-9037)			Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9037)		133,31 \$	
No paiement:	S16731	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	58201	Nom:	SPORDLE INC.	Montant:	7 042,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-04-01	5161-R	(RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE AVRIL 2022 A MARS 2023 - LOGICIEL DE GESTION D			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9082)		7 042,22 \$	
No paiement:	S16732	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	2 761,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-29	FC-304934	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2022-1192)			Sylvain Bujold	Éric Painchaud (2022-1192)		1 813,44 \$	
2022-03-24	FC-304808	CAISSES DE BOIS POUR ENTREPOSAGE DE PIECES DE BACS ROULANTS (2022-6062)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-6062)		321,93 \$	
2022-03-23	FC-304773	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6122)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6122)		625,65 \$	
No paiement:	S16733	Date:	2022-04-21	Référence Fourn.:	03562	Nom:	TECH-MIX (BAUVAL)	Montant:	5 786,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-03-23	1044081	ASPHALTE FROIDE (2022-6475)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6475)		756,31 \$	
2022-03-31	1044553	ASPHALTE FROIDE (2022-6611)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6611)		1 782,71 \$	
2022-03-31	1044552	ASPHALTE FROIDE (2022-5026)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-5026)		3 247,96 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16734		2022-04-21	04924	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	14,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-24	423791	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN PISCINE INTERIEURE (2022-6316)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6316)	14,80 \$
2022-03-31	424162	VOIR CREDIT 424420 (2022-6565)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2022-6565)	666,40 \$
2022-04-06	424420	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 424162 (2022-6565)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2022-6565)	(666,40 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16735		2022-04-21	03693	TENAQUIP	1 106,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-23	14520627-00	ACHAT DE MATÉRIAUX - SIGNALISATION (2022-1184)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1184)	1 106,64 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16736		2022-04-21	59915	THE TREND INNOVATIONS COMPANY INC.	79,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	08272	ACHAT DE DESINFECTANT (2022-1156)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1156)	79,56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16737		2022-04-21	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	1 967,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-29	PSQC0248316	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8247)	311,12 \$
2022-03-25	PSQC0247968	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8238)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8238)	170,58 \$
2022-03-29	PSQC0248315	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8247)	296,87 \$
2022-03-25	PSQP0329176	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8239)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8239)	843,99 \$
2022-03-29	PSQC0248314	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8247)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8247)	344,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16738		2022-04-21	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	2 053,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-28	2119-634	SERVICES INFORMATIQUES DU 13 AU 26 MARS 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 053,40 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16739		2022-04-21	04811	W. COTE & FILS LTÉE	526,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-31	FC-038330	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8244)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8244)	102,86 \$
2022-03-28	FC-038309	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8244)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8244)	423,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S16740		2022-04-21	00019	WURTH CANADA LTEE	2 752,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-01	24782948	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8269)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8269)	735,73 \$
2022-03-21	24761918	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8187)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8187)	45,71 \$
2022-03-28	24771838	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8245)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8245)	1 811,65 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-03-26 AU 2022-04-30

No paiement: S16740	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 2 752,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-22	24764064	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8187)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8187)	42,26 \$
2022-03-29	24774317	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8187)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8187)	45,13 \$
2022-03-31	24778835	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8187)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8187)	71,86 \$

No paiement: S16741	Date: 2022-04-21	Référence Fourn.: 03052	Nom: ZONE TECHNOLOGIE	Montant: 365,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-30	127875	ACHAT D'UNE SIRENE COMPACTE (2022-8264)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8264)	365,05 \$

Grand total : 1 338 916,22 \$



Transactions bancaires
Du : 2022-03-26 au : 2022-04-30
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2022-03-29	Salaires nets période 13	281 350,99
2022-03-31	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	809,17
2022-04-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	13,44
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	130,41
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	142,91
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	167,50
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	564,62
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	888,46
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	131,35
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	1 831,87
2022-04-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	392,63
2022-04-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	200,34
2022-04-05	Déductions à la sources - fédéral - période 12 et 13	6 456,45
2022-04-05	Déductions à la sources - fédéral - période 12 et 13	57 523,30
2022-04-05	Déductions à la sources - provincial - période 12 et 13	153 239,45
2022-04-05	Remise - Pension alimentaire période 12 et 13	451,64
2022-04-05	Achat carte de crédit	5 689,67
2022-04-05	Salaires nets période 14	75 957,52
2022-04-06	Frais perception comptes de taxes	148,17
2022-04-12	Déductions à la sources - fédéral - période 14	2 769,37
2022-04-12	Déductions à la sources - fédéral - période 14	11 490,69
2022-04-12	Déductions à la sources - provincial - période 4	36 284,23
2022-04-12	Remise - Pension alimentaire période 14	225,82
2022-04-12	Salaires nets période 15	181 922,30
2022-04-18	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	8 149,00
2022-04-18	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	104 610,00
2022-04-18	Frais bancaire pour B-CITI	69,90
2022-04-19	Virement vers le compte placement	4 000 000,00
2022-04-19	Salaires nets période 16	64 799,76
2022-04-20	Remboursement - culture et loisirs	609,00
2022-04-21	Remboursement - culture et loisirs	1 159,00
2022-04-21	Déductions à la sources - fédéral - période 15	4 765,72
2022-04-21	Déductions à la sources - fédéral - période 15	29 828,66
2022-04-21	Déductions à la sources - provincial - période 15	96 706,67
2022-04-21	Remise - Pension alimentaire période 15	225,82
2022-04-21	Remise - Régime de retraite des élus - période 16	3 018,99
2022-04-26	Déductions à la sources - fédéral - période 16	3 642,15
2022-04-26	Déductions à la sources - fédéral - période 16	6 076,83
2022-04-26	Déductions à la sources - provincial - période 16	26 865,56
2022-04-26	Remise - Pension alimentaire période 16	225,82
2022-04-26	Salaires nets période 17	189 523,85
2022-04-26	Virement vers le compte placement	5 000 000,00
2022-04-28	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	2 607,00
2022-04-28	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	4 583,75
2022-04-28	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	6 143,75
2022-04-28	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	7 515,00
2022-04-28	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	6 120,00
	Total	10 386 171,82

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-février à mi-mars 2022
Date effective de paiement : 2022-04-05

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Comin Bergonzi, Cassandra	Registre Foncier	Consultations du registre foncier	17.00 \$
Gutierrez, Patricia	RONA	Achat de matériel - Travaux publics	75.87 \$
	IKEA	Achat d'étagères - Loisirs	366.78 \$
	GASPP	Cotisation annuelle - Approvisionnement	80.00 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	38.21 \$
	Zoom	Conférence Zoom	46.00 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	25.29 \$
	L'Étendard	Achat d'un drapeau de l'Ukraine	97.71 \$
	BalleJaune	Abonnement au site de réservation des terrains de tennis	218.82 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	156.30 \$
Marquis, Maxime	Barreau du Québec	Cotisation annuelle - Greffe	1 711.33 \$
Mercure, Mélissa	Restaurant Rouge	Audience arbitrage les 16 et 24 février 2022	163.96 \$
	Facebook	Publicité Facebook	5.84 \$
	ACMQ	Colloque annuel 2022 - Communication	569.13 \$
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 06 février 2022 au 06 mars 2022	90.41 \$
	SurveyMonkey	Abonnement annuel	469.10 \$
	Intervention Prévention	Formation - Travaux publics	1 534.92 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23.00 \$
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			5 689.67 \$

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Disponible 2022	No. résolution	Date du paiement
Festival Classica						
Versement 1	98 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 2	98 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
	196 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Corporation développement économique (CDE)						
Versement 1	50 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 2	125 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 3	14 866.64 \$	- \$	- \$	- \$	2019-02-050	À payer
Participation au magazine Vivre Saint-Lambert	6 875.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Projet de terrasses des restaurants	18 258.36 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement	85 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
	300 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total	496 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Autres organismes						
		105 000.00 \$				
Asphalte diffusion	7 696.51 \$	- \$	- \$	- \$	2021-04-120	À payer
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud	3 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	8 510.00 \$	- \$	4 000.00 \$	(4 000.00) \$	2022-03-64	À venir
Conseil des aînés de Saint-Lambert	15 000.00 \$	- \$	25 000.00 \$	(25 000.00) \$	2022-03-64	À venir
Conservatoire de musique de la Montérégie	- \$	- \$	5 000.00 \$	(5 000.00) \$	2022-03-64	14 avril 2022
Croix-Rouge canadienne	2 856.00 \$	- \$	- \$	- \$		
David La Rue	1 300.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Foire d'art contemporain de Saint-Lambert	15 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
La Traversée	4 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Lea-Jeanne Tremblay	800.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Lumina Conseil	3 500.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Moisson Rive-Sud	3 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	- \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2022-03-64	À venir
RTL - Transport des aînés (1)	(1 740.00) \$	- \$	45 000.00 \$	(45 000.00) \$	2019-01-023	À recevoir
Saint-Lambert en fête	8 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société chorale de Saint-Lambert	- \$	- \$	7 000.00 \$	(7 000.00) \$	2022-03-64	14 avril 2022
	70 922.51 \$	105 000.00 \$	89 000.00 \$	16 000.00 \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	566 922.51 \$	105 000.00 \$	89 000.00 \$	16 000.00 \$		

(1)

Crédit 2020	(37 831.00) \$
Janvier à juin 2021	22 997.00 \$
Juillet à décembre 2021	35 187.50 \$
Crédit 2021	(22 093.50) \$
	(1 740.00) \$

Projection 2022 du RTL	45 000.00 \$
------------------------	--------------



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2)

Financement - travaux à la station de pompage de Guyenne

D'AUTORISER le financement pour les travaux à la station de pompage de Guyenne pour un montant de 80 000\$, taxes nettes, provenant du programme de paiement comptant progressif.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.3)

Financement - génératrice au centre des loisirs

D'AUTORISER le financement pour l'ajout d'une génératrice au centre des loisirs pour un montant de 500 000 \$, taxes nettes, provenant du programme de paiement comptant progressif (PCP).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.4)

Financement - réfection de la piscine Alexandra

D'AUTORISER le financement pour la réfection de la piscine Alexandra pour un montant de 100 000 \$, taxes nettes, provenant du programme de paiement comptant progressif (PCP).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.5)

Financement - réfection du terrain de balle Saint-Charles

D'AUTORISER le financement pour la réfection du terrain de balle Saint-Charles pour un montant de 40 000 \$, taxes nettes, provenant du fonds des parcs et terrains de jeux.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.6) **Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2021**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe déposé par le trésorier;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

QUE le rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 soit diffusé sur le site internet de la ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.7)

Rapport trimestriel au 31 mars 2022

PRÉSENTATION DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2022.

Il est procédé au dépôt du Rapport trimestriel au 31 mars 2022 dressé par le Trésorier.



Rapport trimestriel au 31 mars 2022

Mai 2022



Rapport trimestriel au 31 mars 2022

Contenu de la présentation

- Objectifs
- Revenus
- Frais d'exploitation



Rapport trimestriel au 31 mars 2022

Objectifs

- Présenter les résultats au 31 mars 2022.
- Présenter les données comme le budget 2022.



Rapport trimestriel au 31 mars 2022

Revenus

	Réel	Budget	Différence		Réel
	2022-03-31	2022-03-31	\$	%	2021-03-31
Taxes foncières	12 477 479 \$	12 436 732 \$	40 747 \$	0,3 %	11 872 191 \$
Taxes de secteur	19 683 \$	22 000 \$	(2 317) \$	-10,5 %	22 517 \$
Tarification de l'eau	59 982 \$	59 238 \$	744 \$	1,3 %	26 533 \$
Tenant lieu de taxes	43 868 \$	43 712 \$	156 \$	0,4 %	55 021 \$
Droits de mutation	1 019 938 \$	813 000 \$	206 938 \$	25,5 %	1 053 734 \$
Contraventions	170 654 \$	186 000 \$	(15 346) \$	-8,3 %	206 619 \$
Travaux publics, génie, urbanisme et environnement	122 201 \$	88 572 \$	33 629 \$	38,0 %	99 756 \$
Subventions	99 096 \$	90 655 \$	8 441 \$	9,3 %	115 479 \$
Loisirs, sports et vie communautaire	116 222 \$	134 850 \$	(18 628) \$	-13,8 %	10 913 \$
Aquatique et jeunesse	67 053 \$	92 684 \$	(25 631) \$	-27,7 %	16 496 \$
Bibliothèque, arts et culture	9 465 \$	8 194 \$	1 271 \$	15,5 %	3 958 \$
Intérêts et pénalités	117 560 \$	80 625 \$	36 935 \$	45,8 %	104 077 \$
Vente d'actifs	50 \$	- \$	50 \$	100,0 %	27 583 \$
Locations	26 793 \$	30 000 \$	(3 207) \$	-10,7 %	17 721 \$
Autres	236 887 \$	234 812 \$	2 075 \$	0,9 %	360 003 \$
Total des revenus	14 586 931 \$	14 321 074 \$	265 857 \$	1,9 %	13 992 601 \$



Rapport trimestriel au 31 mars 2022

Revenus (suite)

- **Droits de mutation** : Vigueur du marché immobilier. Par contre, nous avons noté un ralentissement du marché qui devrait avoir un impact sur les prochains mois.



Rapport trimestriel au 31 mars 2022

Frais d'exploitation

	Réel 2022-03-31	Budget 2022-03-31	Différence		Réel 2021-03-31
			\$	%	
Conseil municipal	84 643 \$	107 622 \$	(22 979) \$	-21,4 %	62 818 \$
Subventions aux organismes et partenariats	12 000 \$	12 000 \$	- \$	0,0 %	118 610 \$
Direction générale et urbanisme	233 480 \$	236 674 \$	(3 194) \$	-1,3 %	192 675 \$
Ressources humaines et communications	224 312 \$	233 660 \$	(9 348) \$	-4,0 %	202 344 \$
Greffe et approvisionnements	301 934 \$	324 653 \$	(22 719) \$	-7,0 %	266 264 \$
Finances et informatique	628 923 \$	638 460 \$	(9 537) \$	-1,5 %	602 918 \$
Génie, environnement et travaux publics	3 335 251 \$	3 132 617 \$	202 634 \$	6,5 %	3 014 598 \$
Culture et loisirs	699 177 \$	757 961 \$	(58 784) \$	-7,8 %	551 992 \$
Frais d'exploitation - Ville	5 519 720 \$	5 443 647 \$	76 073 \$	1,4 %	5 012 219 \$
Contributions de l'employeur	969 192 \$	907 380 \$	61 812 \$	6,8 %	806 350 \$
Paiement comptant progressif	875 000 \$	875 000 \$	- \$	0,0 %	812 500 \$
Service de la dette	437 479 \$	437 479 \$	- \$	0,0 %	421 678 \$
Quote-part - Agglomération	6 228 680 \$	6 228 680 \$	- \$	0,0 %	5 879 275 \$
Quote-part - CMM	319 954 \$	319 954 \$	- \$	0,0 %	318 430 \$
Total des frais d'exploitation	14 350 025 \$	14 212 140 \$	137 885 \$	1,0 %	13 250 452 \$
Résultats – Surplus	236 906 \$	108 934 \$	127 972 \$		742 149 \$



Rapport trimestriel au 31 mars 2022

Frais d'exploitation (suite)

- **Génie, environnement et travaux publics** : Augmentation principalement attribuable à l'entretien et à la réparation des véhicules (+142K\$).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.8)

Dépôt du procès-verbal de correction - résolution 2022-04-124

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19):

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, concernant la résolution n° 2022-04-124 ayant pour objet l'**Appel d'offres 22ÉQUI01 - Acquisition de deux tracteurs à trottoir.**

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



PROCÈS-VERBAL de correction de la résolution no 2022-04-124 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Lambert, confirme avoir apporter une correction à la résolution no 2022-04-124 (Appel d'offres 22ÉQUI01 - Acquisition de deux tracteurs à trottoir) adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, afin de corriger une erreur évidente par la simple lecture des documents fournis à l'appui de la décision.

La correction consiste à insérer le paragraphe suivant :

D'AUTORISER l'ouverture du projet et l'utilisation du fonds de roulement à hauteur de 225 000 \$, taxes nettes, pour le financement du projet du nouvel équipement pour trottoirs et pistes cyclables en hiver (F20-043) - terme de remboursement au fonds de roulement de 10 ans;

Et j'ai signé à Saint-Lambert le 9 mai 2022.

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5,1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27).

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} avril au 3 mai 2022.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 1er avril au 3 mai 2022

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2022-04-04	Retour de congé de maternité	Indéterminé	██████████	Cheffe de la division bibliothèque	Direction de la culture et des loisirs / Division de la bibliothèque	Cadres	Régulier
2022-04-11	Embauche	Indéterminé	██████████	Surveillant-Sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Piscines	Temporaire
2022-04-17	Nomination	Indéterminé	██████████	Ouvrier de parcs	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols bleus	Régulier
2022-05-02	Embauche	2 mai au 2 septembre 2022	██████████	Stagiaire à la division du génie	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols blancs	Étudiant
2022-05-02	Embauche	2 mai au 26 août 2022	██████████	Stagiaire à la division du génie	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols blancs	Étudiant
2022-05-02	Embauche	2 mai au 27 août 2022	██████████	Agent en environnement (foresterie)	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols blancs	Étudiant
2022-05-02	Embauche	2 mai au 27 août 2022	██████████	Agent en environnement (foresterie)	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics / Service des travaux publics	Cols blancs	Étudiant
2022-05-02	Embauche	2 mai au 2 septembre 2022	██████████	Patrouilleur	Direction générale / Service de l'urbanisme, permis et inspection	Cols blancs	Étudiant

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

Désignation - autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'autorité compétente, et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

DE DÉSIGNER M. Mathieu Letarte, inspecteur temporaire aux permis et à l'urbanisme, à titre d'autorité compétente à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.3)

Embauche - Chef du service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de Chef du service des travaux publics est vacant depuis sa création en mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

D'EMBAUCHER monsieur Vasco Morgado Goncalves au poste de Chef du service des travaux publics avec date d'entrée en fonction le ou vers le 6 juin 2022, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel cadre présentement en vigueur.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.4)

Embauche temporaire - Agente en ressources humaines

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de Mme Magalie Demers au début juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications;

D'EMBAUCHER temporairement madame Vicki Hamel Chevrier au poste d'agente en ressources humaines avec entrée en fonction le ou vers le 20 juin 2022 pour la durée du congé de maternité de madame Magalie Demers, selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* présentement en vigueur.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1)

Entente de services - Société Canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT la crise du logement anticipée en 2022;

DE CONCLURE une entente de service avec la *Société Canadienne de la Croix-Rouge*, au montant maximum de 29 136 \$, toutes taxes comprises, et qui entrera en vigueur à compter du 20 juin 2022;

D'IMPUTER la dépense maximale au poste budgétaire 02-131-11-699;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

Octroi de contrat 22ENV02 - Fourniture d'arbres et plantation communautaire

D'ADJUGER le contrat de service n° 22ENV02 ayant pour objet la fourniture d'arbres et plantation communautaire à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la seule soumission conforme, soit *Arbre-Évolution Coopérative de solidarité*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat étant de 79 994,20 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1)

Fermeture de rues - Les Fêtes de Saint-Lambert, édition 2022

D'AUTORISER la fermeture à la circulation des rues suivantes pour la tenue de l'événement Les Fêtes de Saint-Lambert, du 25 août à 6h30 au 29 août à 6h30.

- l'avenue Victoria (entre Desaulniers et Webster);
- l'avenue Argyle (entre Desaulniers et Victoria);
- la rue Aberdeen (entre Notre-Dame et Victoria);
- la rue Aberdeen (entre Victoria et Cadzow);
- la rue Green (entre Notre-Dame et Victoria);
- la rue Elm (entre Victoria et Saint-Denis);
- la rue Webster (entre Notre-Dame et Victoria)



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2)

Proclamation: 2022, l'année du jardin

Considérant que l'Année du jardin 2022 marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada;

Considérant que les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens;

Considérant que l'Année du Jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, qui contribue à l'expérience jardin de notre municipalité;

Considérant que la ville de Saint-Lambert s'est dotée d'une politique visant à favoriser l'implantation de projets en agriculture urbaine;

Considérant que Les Fleurons du Québec en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invitent toutes les municipalités à célébrer l'Année du Jardin 2022;

DE PROCLAMER 2022, l'Année du jardin en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre communauté et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Comité de l'environnement et du développement durable - nomination

DE NOMMER madame Emma Globensky en tant que membre régulière du comité de développement durable et de l'environnement pour un mandat de 2 ans, à compter du 16 mai 2022.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4)

Tenue d'une fête de fin d'année au parc Logan

CONSIDÉRANT la demande soumise par le président de la Fondation Éducative de la Petite École de l'école des Saints-Anges, pour tenir une fête de fin d'année au parc Logan, le jeudi 2 juin 2022.

D'AUTORISER la tenue d'une fête de fin d'année au parc Logan, le jeudi 2 juin 2022 entre 12 h et 21 h, conditionnellement à l'obtention des divers permis requis;

D'AUTORISER la fermeture à la circulation de la rue Logan, entre Birch et Pine, le jeudi 2 juin 2022 de 15 h à 21 h, à cette occasion.

En cas de pluie, la fête aura lieu le jeudi 9 juin 2022.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

La mairesse procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 mars 2022.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 23 MARS 2022
À 19 H, À LA SALLE DES COMITÉS DE L'HÔTEL DE VILLE.

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère
M^{me} Stéphanie Verreault, conseillère
M. Philippe Leggett-Bachand
M. Paul Guenther
M. Kevin Massé
M. Luc Côté

MEMBRES ABSENTS

M. Pierre-François Chapleau
M^{me} Monique Dutil

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
M^{me} Michelle Grimard, secrétaire du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 10 sous la présidence de M^{me} Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points 12, 21 et 23 (80-82, Bétournay, 113, des Flandres et 281, Notre-Dame) et par l'ajout de la mention « dossier d'orientation » pour le point 13 (147, Walnut). Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2022
4. PIIA – 189, rue Green – Transformation de la façade (district 6)
5. PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)
6. PIIA – 380, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)
7. PIIA – 360, avenue de Putney – Transformation de la façade (district 7)
8. PIIA – 491, rue Riverside – Transformation de la façade (district 6)
9. PIIA – 15, avenue Edison – Transformation de la façade (district 5)
10. PIIA – 104, avenue de Dulwich – Transformation de la façade (district 7)
11. PIIA – 771, rue Green – Agrandissement et transformation de façade (district 7)
12. PIIA – 578-584, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)
13. PIIA – 147, avenue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade – Dossier d'orientation (district 6)
14. PIIA – 171, avenue d'Irvine – Nouvelle construction (district 3)
15. PIIA – 303, avenue du Régent – Transformation de la façade (district 4)
16. PIIA – 418, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation de façade (district 4)
17. PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de façade (district 2)
18. PIIA – 257, rue du Dauphiné – Agrandissement (district 1)
19. PIIA – 220, avenue De Mortlake – Transformation de la façade (district 7)
20. PIIA – 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)
21. PIIA – 233, avenue Maple – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
22. Divers
23. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 23 MARS 2022**

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2022

Il est proposé par M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, appuyé par M. Paul Guenther, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 23 février 2022.



4. PIIA – 189, rue Green – Transformation de la façade (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Larivière Manfrin notaires inc., propriétaire

Mise en contexte

Les propriétaires du cabinet Larivière Manfrin notaires inc. désirent changer la toile de l'auvent rétractable en façade avant de l'immeuble de 1929, tout en conservant sa structure actuelle.

Afin de s'harmoniser avec le revêtement métallique du bâtiment, il est proposé d'installer une nouvelle toile dans les teintes de gris.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Robert Lacroix, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment unifamilial isolé daté de 1968.

Le requérant souhaite remplacer le bardeau d'asphalte par des tuiles en aluminium de style "Slate shingle" ardoise, couleur gris charbon, de la compagnie Interlock systems.

Sinistre majeur au toit lors de la tempête de vent du 11 décembre 2021 qui a nécessité des travaux d'urgence le 13 décembre 2021. La propriété se trouve dans un corridor de vent et le remplacement de bardeau d'asphalte doit être fait annuellement, le requérant souhaite solutionner de manière permanente cette problématique.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

L'intervention ne modifierait pas la forme du toit. Le revêtement proposé est de meilleure qualité et plus durable que le type de revêtement existant. Le revêtement proposé reprend la forme du bardeau existant. Bien que l'aluminium soit un matériau plus réfléchissant que le bardeau d'asphalte, la proposition s'harmonise avec le toit de la propriété voisine qui est revêtu de tôle à baguette.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. PIIA – 380, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Christian Letarte, propriétaire

Mise en contexte

Remplacement des fenêtres de la façade avant par des fenêtres fixes et à battant de couleur *brun commercial*.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Les ouvertures restent identiques à l'existant. Le choix de couleur *brun commercial* permet de s'harmoniser avec les revêtements et respecte la signature architecturale du bâtiment existant tout comme le contexte.

Le nouveau modèle de fenestration proposé en projection droite de la façade, bien que différent du modèle existant, respecte la simplicité et la sobriété du modèle d'origine. Cette fenêtre d'origine est constituée de 3 parties fixes. L'ajout d'un seul battant ouvrant avec un seul meneau, plutôt que deux meneaux plus larges, permet justement cette signature simple et épurée.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les transformations proposées permettent de préserver les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction d'origine.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7. PIIA – 360, avenue de Putney – Transformation de la façade (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. François Ancil, nouveau propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise à transformer la façade du bâtiment unifamilial de deux étages construit en 1950 par le remplacement de la porte d'entrée par une porte noire fenestrée dans la partie du haut.

De plus, il est proposé de peindre les volets et la porte de garage en noir. Le fascia et les rampes au-dessus du garage pourraient également être peints en noir.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Pour éviter d'alourdir la façade et favoriser un retour à l'origine, créer une uniformité sur l'ensemble de la façade et éviter de faire ressortir le cadrage des fenêtres qui resta blanc, les volets devraient être retirés. Les fascias devraient rester blancs et le balcon peint en noir. Autrement, la nouvelle porte et les éléments prévus être peints devraient être blancs.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que, s'il est modifié en fonction des commentaires précédents, le projet sera conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres sont d'avis que le projet devrait présenter une uniformité des couleurs des différents éléments de la façade.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- Les volets doivent être retirés;
- Les cadrages de fenêtres doivent être peints en noir tout comme les fascias, gouttières et le soffite de la marquise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8. PIIA – 491, rue Riverside – Transformation de la façade (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. David Alberto Sanchez Echeverria, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade latérale gauche d'un multiplexe de 1956.

Le projet vise à défaire et refaire le balcon et solarium existant en assurant le respect des dimensions existantes. Le solarium sera réduit afin d'aménager une partie de la construction en balcon. La nouvelle porte et les fenêtres du solarium seront de couleur blanche. Le projet vise la mise aux normes des garde-corps, toutefois, le requérant précise que les garde-corps en fer forgé et le lanterneau existant seront préservés. Le revêtement extérieur sera en aluminium blanc, gris ou marron; le choix du requérant n'est pas arrêté.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Afin de respecter les critères du règlement 2234 visant à préserver le caractère d'origine d'un bâtiment, les garde-corps en fer forgé existant ainsi que le lanterneau au bas de l'escalier devraient être préservés. Ces éléments architecturaux témoignent de l'époque de construction. La section fermée du solarium, notamment la façade donnant sur l'avenue Pine, devrait être davantage fenestrée afin de préserver son caractère d'origine. Un revêtement de couleur blanche devrait être favorisé.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que s'il est modifié en fonction des commentaires précédents, le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

La proposition dénature la construction existante. La véranda existante témoigne d'une évolution dans le temps de l'immeuble et du passage d'un balcon à un espace fermé, mais hautement fenestré, toujours en lien avec l'extérieur. Cette notion d'espace extérieur doit être préservée en maximisant la fenestration.

Les membres partagent l'avis du service de l'urbanisme quant à l'importance de préserver le fer forgé vu qu'il est ouvragé et décoratif et participe au caractère du bâtiment et témoigne de l'époque de construction.

Les membres se questionnent sur le matériau qui sera utilisé pour les caissons sous le balcon; une validation doit être faite par le service UPI avant l'émission du permis pour assurer une durabilité.

De plus, les membres remarquent qu'une modification de la proposition sera sans doute nécessaire, car l'escalier permettant d'accéder au rez-de-chaussée aboutit directement sur une porte et non un palier tel que requis par le CNB.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- Comme proposé par le requérant, l'escalier et le garde-corps du balcon du deuxième étage ainsi que l'escalier d'accès au rez-de-chaussée avec sa lumière sur poteau doivent être préservés. La mise aux normes au Code national du bâtiment du Québec visée par le requérant devra être le plus léger possible;
- Le nouveau balcon du rez-de-chaussée doit avoir un garde-corps en métal, les barrotins doivent être de la même largeur et du même espacement que les barrotins des garde-corps en fer forgé existant;
- La portion fermée de la nouvelle construction doit avoir les mêmes proportions de fenestrations que l'actuelle véranda;
- Le revêtement léger doit être blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9. PIIA – 15, avenue Edison – Transformation de la façade (district 5)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme Caroline Cloutier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à remplacer le garde-corps de bois du balcon avant de la maison unifamiliale isolée datant de 1953 par une main courante en aluminium noir avec panneaux de verre.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

La modification des matériaux dénature le langage architectural de l'immeuble résidentiel, cependant, considérant que le bâtiment visé par la demande se trouve entre la voie ferrée, un bâtiment résidentiel transformé en bâtiment commercial et devant un terrain vacant, la proposition respecte les critères d'intégration dans son milieu...

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres considèrent que le garde-corps en panneaux de verre proposé dénature le bâtiment et donne un aspect commercial à cette propriété résidentielle. L'intervention n'est pas basée sur des fondements historiques. Les membres sont d'avis que l'intervention proposée pour cacher le dessous du balcon est intéressante.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet PIIA tel que présenté.

Le projet contrevient aux critères applicables au règlement 2234 suivants :

- **Art. 3.8 b) i)** les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- **Art. 3.8 b) ii)** les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évaluent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
- **Art. 3.8 b) iv)** seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



10. PIIA – 104, avenue de Dulwich – Transformation de la façade (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme Caroline Biron, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade d'un bâtiment unifamilial isolé construit en 1979.

Les modifications visent à changer les fenêtres pour de nouveaux modèles à battant avec carreaux, changer la porte principale par une porte vitrée et d'agrandir vers le bas l'ouverture à gauche de la porte de garage. Les nouvelles portes et fenêtres seront toutes de couleur noire. La porte de garage sera peinte noire et la brique peinte blanche.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Les modifications proposées le sont en respect du bâtiment existant et de l'époque de construction tout en permettant de l'actualiser. Le cadre bâti immédiat se limite à une seule résidence qui a une forme et un style architectural différent du bâtiment visé par la demande. La transformation du bâtiment cadre avec l'esprit du secteur où chaque immeuble a un caractère unique et distinctif.

La brique devra être teinte et non peinte.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres considèrent que la couleur blanche proposée pour le revêtement ne s'intègre pas avec l'environnement bâti et dénature le paysage de la rue. La maçonnerie est un matériau noble qui devrait être préservé sans modification. La teinture de la brique est irréversible et, en ce sens, dénature de manière permanente la construction existante.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- La brique ne doit pas être teinte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



11. PIIA – 771, rue Green – Agrandissement et transformation de façade (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Mathieu Picca, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé daté de 1956.

Le projet consiste en l'ajout d'un garage en projection latérale gauche et à l'aménagement de pièces habitables au-dessus.

Contrairement aux illustrations 3D présentées, la porte et les fenêtres existantes ne seront pas remplacées. Il est proposé de recouvrir le balcon menant à l'entrée principale par une toiture à pignon. La transformation de la façade vise aussi le retrait du revêtement léger de bois sur le volume existant et son remplacement par la même maçonnerie de briques qui sera utilisée pour l'agrandissement.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le volume de l'agrandissement se trouve en retrait du volume existant permettant de respecter les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction (3.8 b i)). L'approche architecturale adoptée donne une apparence compatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction ((3.8 b ii)).

Le volume agrandi se trouve en projection latérale gauche. De ce côté, il n'y a pas de bâtiment voisin, ce qui facilite donc l'intégration du nouveau volume. Dans son échelle, ses lignes et ses angles, le projet reflète le caractère du milieu bâti du secteur et s'intègre harmonieusement à son environnement (3.1 i)). De plus, le gabarit de l'agrandissement s'apparente à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus (3.3 b)).

Toutefois, le choix du modèle de fenêtre semble détonner quant au style architectural du bâtiment existant ((3.8 b ii)). La fenestration de l'agrandissement devrait reprendre le même profilé que les fenêtres du volume existant en privilégiant des fenêtres dont les sections sont verticales et en limitant la multiplication des meneaux.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres sont d'avis que la hauteur de l'agrandissement devrait être abaissée au maximum et que les nouvelles fenêtres devraient conserver les mêmes proportions que l'existant.

Si le requérant désire avoir un deuxième étage, les membres suggèrent de retravailler le projet en s'inspirant du style « split level ». Le volume du bâtiment existant doit primer sur le volume de l'agrandissement. Dans cette optique, les proportions entre le bâtiment existant et l'agrandissement ainsi que le traitement de la fenestration de l'agrandissement devraient être revus. Le nouveau volume devrait être davantage en retrait du bâtiment existant. À titre d'exemple, le bâtiment voisin de droite a réalisé un agrandissement dont la proportion cadre mieux avec l'environnement bâti.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



12. PIIA – 578-584, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Mario Iannella, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à transformer la façade avant du quadruplex isolé construit vers 1917.

Un premier projet a été présenté aux membres du CCU lors de la réunion du 23 février dernier et visait le remplacement des portes et fenêtres de la façade.

Cette fois, le projet vise la construction de balcons au rez-de-chaussée et à l'étage avec un débord de toiture à versants entre les deux étages. La proposition permet de ramener des éléments architecturaux de l'époque de construction tel que l'on peut le voir sur la photo d'archive datée d'environ 1930.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec le style architectural ou la période culturelle de la construction.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- Le balcon au 2^e étage doit conserver les mêmes proportions qu'à l'époque de la photo historique;
- Les barrotins doivent être de même largeur que sur la photo de 1930;
- Les colonnes de la structure du balcon doivent se prolonger jusqu'au 2^e étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



13. PIIA – 147, avenue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade – Dossier d'orientation (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Luc Plante, architecte pour M. Jean-François Pilon, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1958.

Un premier dossier d'orientation a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 19 janvier dernier. Les membres étaient unanimement défavorables au projet présenté, considérant que :

- La proposition dénature le bâtiment d'origine et ne répond pas aux objectifs du règlement sur les PIIA. Les transformations importantes du bâtiment devraient respecter davantage l'architecture du volume d'origine en reprenant les caractéristiques architecturales existantes. Les membres recommandent que la proposition architecturale soit retravaillée de manière à :
 - Préserver les qualités particulières et, de manière générale, protéger le caractère propre de la construction d'origine;
 - Éviter que les modifications proposées ne donnent une apparence incompatible avec le style architectural de la construction d'origine;
- Certains membres recommandent de travailler le projet d'agrandissement davantage en horizontalité en s'inspirant du style *prairie house*.

L'architecte au dossier dépose une nouvelle version du projet faisant suite aux commentaires tenus lors de la rencontre du CCU du 19 janvier 2022.

Voici les différents commentaires émis par les membres du CCU lors de l'analyse du nouveau dossier d'orientation de février :

- En général, la nouvelle proposition respecte davantage la volumétrie d'origine du bâtiment existant;
- La majorité des membres ont une préférence pour la nouvelle proposition, toutefois, le nouveau volume se doit d'être plus discret, notamment en réduisant la hauteur et en reculant davantage le volume situé au-dessus du périmètre du bâtiment existant;
- Les membres réitèrent de travailler le projet d'agrandissement davantage en horizontalité;
- Plusieurs membres sont d'avis que l'agrandissement s'intègre peu avec le volume existant et que certains éléments architecturaux du bâtiment devraient être réinterprétés dans l'agrandissement. Dans ce sens, un effort architectural supplémentaire devrait être fait afin d'assurer une meilleure intégration de l'agrandissement;
- La fenestration à l'étage devrait être revue. La proposition dénature le caractère architectural du bâtiment existant.

Un 3^e dossier d'orientation est présenté par l'architecte répondant en partie à ces commentaires. La hauteur du bâtiment a notamment été réduite est de 9,39 m alors que la proposition de février était de 9,85 m (1' 5").

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Une reconfiguration de l'aménagement intérieur impactant l'architecture du bâtiment devra avoir lieu considérant que, selon l'article 4.9 d) du *Règlement de zonage 2008-43*, la construction serait considérée comme un bâtiment de 3 étages. L'article 4,9 d) de ce même règlement mentionne que :

- Pour les fins du calcul du nombre d'étages, un étage est un rez-de-chaussée ou un étage supérieur. Un sous-sol et une cave ne sont pas considérés comme étages en autant que pas plus de la moitié de leur hauteur plancher/plafond soit hors-sol.
- Dans le cas d'un bâtiment à niveaux décalés (split-level), le calcul se fait sur la partie ou sur les différentes parties, où le plancher se situe à au moins 30 cm au-dessus du niveau moyen du sol adjacent.



Le projet devra être étudié par le comité de démolition.

Commentaires et recommandations du CCU

Voici les différents commentaires émis par les membres du CCU lors de l'analyse du nouveau dossier d'orientation :

Bien que la fenestration et l'appareillage de brique proposées au second étage soient acceptables, les membres considèrent toujours que les transformations proposées dénaturent l'architecture du bâtiment à l'étude. Le commentaire suivant émis en février est réitéré :

- Le nouveau volume se doit d'être plus discret, notamment en réduisant la hauteur et en reculant davantage le volume situé au-dessus du périmètre du bâtiment existant.

La physionomie et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés. La proposition se doit de mettre en valeur le bâtiment d'origine et non de seulement n'en conserver qu'une « tranche » en façade et la proposition ne doit pas faire disparaître le volume du bâtiment existant. En ce sens, la façade latérale gauche du bâtiment devrait être davantage préservée, le volume du 2^e étage devrait être en retrait de cette façade. Il pourrait être intéressant que la pointe du toit du volume existant se finisse comme il se doit et de reculer davantage le nouveau volume si nécessaire.

Les membres discutent du 340, Berkley qui témoigne qu'un agrandissement peut adopter diverses formes sans que le bâtiment d'origine ne disparaisse.



14. PIIA – 171, avenue d'Irvine – Nouvelle construction (district 3)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Stéphane Bergevin, nouveau propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Il nécessite donc la démolition complète du bâtiment existant construit en 1950.

Le bâtiment existant d'un étage a une volumétrie simple avec un toit à quatre versants et est revêtu de pierre et de brique. La proposition de nouvelle construction serait de deux étages. Un premier volume reprend les lignes générales de la volumétrie du bâtiment existant et le second étage se trouve en retrait. Le nouveau bâtiment serait revêtu de maçonnerie de brique rouge et d'un revêtement léger d'aluminium prépeint noir.

Afin de rendre ce projet possible, il sera nécessaire d'abattre un conifère situé en cour arrière. Le nombre d'arbres requis par règlement sera exigé dans le cadre du projet de nouvelle construction.

Le projet devra être présenté au comité de démolition.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Critères généraux relatifs à l'implantation (art. 3.2)

Le bâtiment proposé serait implanté à 6,55 m de la ligne d'emprise de rue. Le bâtiment existant est présentement implanté à 8,31 m et le bâtiment voisin, dont le PIIA a été autorisé en 2021, sera implanté à 7,3 m de l'emprise publique. L'implantation du bâtiment devrait respecter l'implantation avant existante qui se trouve dans le même alignement que son bâtiment jumeau au 175, d'Irvine. Afin de respecter les critères généraux reliés à l'implantation de l'article 3.2 du *Règlement 2234 sur les PIIA* applicables :

- b) La marge avant doit se situer entre les marges avant des constructions adjacentes ou avoisinantes.

De plus, le niveau du rez-de-chaussée devrait être plus bas.

- e) Le niveau du rez-de-chaussée doit respecter les niveaux des rez-de-chaussée des constructions adjacentes.

L'implantation des façades latérales permet de répondre au critère d'implantation des articles 3.2 c) suivants :

- c) Les marges latérales doivent s'apparenter aux marges latérales moyennes des constructions avoisinantes, de façon à ce que le rythme de répartition des constructions de l'îlot ne soit pas rompu;

Critères généraux d'intégration architecturale (art. 3.3)

Le traitement en deux volumes semble une bonne approche pour introduire un 2^e étage dans ce secteur, tout comme l'utilisation de forme de toit à quatre versants.

Toutefois, la hauteur totale du bâtiment devrait davantage s'harmoniser au contexte bâti. Une fois construit, le bâtiment proposé aurait une hauteur de près de 9,2 m, alors que le bâtiment voisin au 175, d'Irvine n'a qu'un seul étage et que la hauteur du bâtiment au 167, d'Irvine est d'environ 7,25 m.

Cette différence de hauteur pourrait être réduite afin de mieux répondre aux critères visant l'intégration architecturale de l'article 3.3 :

- a) Toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement ;
- b) Le gabarit de toute construction doit s'apparenter à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus.



De plus, le modèle de brique choisi pour ce projet ne semble pas satisfaire le critère du règlement 2234 visant l'intégration des matériaux de revêtement; il serait plus approprié d'avoir une brique aux proportions plus classiques et compatibles avec un cadre bâti datant des années 50 :

- d) Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert.

Les ouvertures en bandeau horizontal en façade avant détonnent du traitement architectural de l'environnement bâti. Toutefois, ce traitement se trouve en second plan de l'élévation avant où il crée un équilibre avec la porte de garage. L'utilisation de ces ouvertures longues et étroites sur trois des quatre élévations est un geste architectural assumé qui permet de proposer des ouvertures en façade avant du 2^e étage.

Objectifs et critères particuliers applicables aux projets d'insertion d'une nouvelle construction et aux projets d'agrandissement ou de modification de façade (art. 3.8)

Les commentaires du service UPI ci-dessus visant l'implantation, la hauteur et le revêtement de maçonnerie proposé favoriseront l'atteinte des critères applicables au projet de l'article 3.8 suivant :

- i) Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
- ii) Les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet nécessite certaines modifications pour être jugé conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres partagent l'avis du service de l'urbanisme à l'effet que la hauteur doit être réduite, l'implantation respecter l'implantation d'origine et le rez-de-chaussée doit être abaissé au même niveau que les voisins. Le comité est d'avis que la hauteur du bâtiment doit être réduite au maximum afin de ne pas être supérieure au futur bâtiment de droite (167 d'Irvine).

La toiture du volume avant devrait être complétée par un pignon, tel que celui du voisin au 167, Irvine et de la maison jumelle du 175 d'Irvine.

De plus, les ouvertures en bandeau horizontal proposées en façade avant doivent être retirées afin de respecter le langage architectural de l'environnement bâti immédiat. Au besoin, la fenestration du 2^e étage devrait être travaillée en façades latérales.

Dans son ensemble, les proportions du nouveau bâtiment devraient être revues afin de s'harmoniser avec le cadre bâti voisin.

Les membres réitèrent leur position quant à la préservation du cadre bâti existant qui ne devrait pas faire l'objet de démolition systématique. Les membres mentionnent également que, bien qu'ils n'aient pas pris connaissance des rapports de vétustés, le manque d'entretien d'un bâtiment ne devrait pas en justifier la démolition ni la présence de pyrite qui n'est pas un enjeu irrémédiable.

Le format de brique proposé doit être plus petit.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15. PIIA – 303, avenue du Régent – Transformation de la façade (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M^{me} Elise Saint-Jacques, nouvelle propriétaire

Mise en contexte

Le projet de transformation de la façade vise un bâtiment unifamilial isolé daté de 1974.

Le projet se décrit comme suit :

- Remplacement de la porte d'entrée en façade;
- Remplacement de la fenêtre en projection droite de la façade par une fenêtre fixe d'un seul tenant;
- Peinture des autres éléments en façade en noir : fenêtres; portes de garage; portions du revêtement léger qui sont présentement bourgogne; soffites, fascias et gouttières sur l'ensemble du bâtiment.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Les interventions sont faites en respect du bâtiment et modifient peu l'architecture d'origine. De plus, le tout se marie au paysage de la rue et au cadre bâti environnant.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres regrettent que la nouvelle fenêtre en projection droite n'ait pas de meneaux. Cela brise l'unité créée avec les autres fenêtres de la façade qui ont toutes des meneaux divisant les ouvertures en trois sections et brisant du même coup la continuité verticale des lignes avec la fenêtre du sous-sol. Cet élément de la proposition vient dénaturer les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doit être protégé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- La fenêtre en façade doit avoir des meneaux tels que l'actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16. PIIA – 418, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation de façade (district 4)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Benjamin Niaulin, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé d'un étage construit vers 1958.

La façade reste tel que l'existant à l'exception de la couleur des fenêtres qui seront peintes en noir afin que celles-ci puissent s'agencer à celles de l'agrandissement à l'arrière de la maison. L'agrandissement est visible de la rue en prolongement du toit existant et en projection droit du volume existant.

L'intervention reprend les matériaux existants et propose un nouveau matériau léger d'aluminium noir.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

L'agrandissement est fait en respect du milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue. Il respecte les gabarits, formes et couleurs du secteur. L'intégration du nouveau volume qui est en retrait respecte les qualités particulières et le caractère de la construction. La pente de toit est harmonisée à l'existant et l'intervention est discrète.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Le volume en projection droite génère beaucoup de discussions entre les membres. L'utilisation d'un revêtement léger de couleur noir vient « boucher » cette nouvelle partie de la façade avant. De plus, l'utilisation d'un matériau ayant ce niveau de réflectance sur une aussi grande surface dans un environnement où la maçonnerie domine ne cadre pas avec l'environnement bâti.

Si cette nouvelle portion de façade avant était revêtue de briques avec une longue ouverture de proportion 1/3 de largeur vers la droite, les membres recommanderaient favorablement le projet à l'unanimité. Dans le cas contraire, le projet devrait être conservé à l'étude.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme demandent à Mme Fortin d'adresser leurs commentaires au requérant afin de déterminer si le projet sera conservé à l'étude ou recommandé favorablement avec la modification suivante :

- La façade avant du nouveau volume doit être revêtue de brique et disposer d'une ouverture longue et étroite d'une proportion de 1/3 en largeur et pratiquement du sol au plafond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17. PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de façade (district 2)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M^{me} Laurence Villeneuve, nouvelle propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade du bâtiment unifamilial de deux étages construit en 1966.

Plus spécifiquement, le projet consiste au remplacement des portes et fenêtres extérieures de la maison sur les trois niveaux par de nouveaux modèles de couleur noire, ainsi que l'agrandissement vers le bas de 12 pouces pour les fenêtres du 2^e étage (à l'exception des salles de bain). L'intervention vise aussi le remplacement des volets par des volets noirs d'un autre modèle. Un nouveau revêtement léger au deuxième étage de couleur grise est proposé.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Afin de limiter la présence de la couleur noire qui détonne dans l'environnement immédiat, il est recommandé de retirer les volets afin de respecter davantage le critère 3.8 a) i) du règlement sur les PIIA, lequel stipule notamment que :

Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur.

De plus, les fascias, soffites et gouttières devraient être peints de la même couleur que le nouveau revêtement.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- L'ensemble des fenêtres au 2^e étage devraient avoir le même alignement en hauteur ou les mêmes proportions de hauteur que l'existant;
- Les volets devraient être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



18. PIIA – 257, rue du Dauphiné – Agrandissement (district 1)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M^{me} Natasha Beauregard et M. Paul Lamarche, propriétaires

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir en projection gauche le deuxième étage existant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1969.

L'agrandissement vise la portion d'un étage du bâtiment. L'agrandissement sera dans le prolongement du 2^e étage existant et le volume excédera le corps du bâtiment existant en projection arrière. L'agrandissement aura la même hauteur que le bâtiment existant.

L'agrandissement au-dessus du garage sera revêtu d'un bardeau d'asphalte de couleur *brun deux tons*, identique à l'existant. Une nouvelle fenêtre en aluminium de couleur noire, composée de deux sections, est proposée en façade avant de l'agrandissement, de modèle identique aux trois autres fenêtres existantes que l'on retrouve actuellement à l'étage.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Un plan devra être remis au service UPI avant l'émission du permis de construction afin de confirmer que le projet respecte une note du tableau des spécifications de la zone RA-12 suivante :

La hauteur maximale est celle du bâtiment le plus haut situé dans la même zone sur un terrain adjacent à la même rue dans le pâté de maisons adjacent.

Le détail et la qualité du document de présentation rendent difficile l'analyse du projet au regard des critères applicables autant en termes d'intégration avec l'environnement bâti qu'au niveau des critères visant la transformation du bâtiment. Les modifications apportées au projet respectent la majorité des commentaires du CCU lors de la rencontre de février 2022.

Après avoir analysé les documents soumis par les requérants, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Le détail et la qualité du document de présentation rendent difficile l'analyse du projet au regard des critères applicables autant en termes d'intégration avec l'environnement bâti qu'au niveau des critères visant la transformation du bâtiment. Les modifications apportées au projet respectent la majorité des commentaires du CCU lors de la rencontre de février 2022, mais des plans faits par un professionnel doivent être déposés pour s'assurer de la conformité du projet.

Considérant la présence de bâtiments à fausse mansarde dans l'environnement immédiat, tel que le 243, Dauphiné, les membres considèrent qu'un travail au niveau de la fenestration serait une bonne avenue à explorer pour équilibrer la composition de la nouvelle façade.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



19. PIIA – 220, avenue de Mortlake – Transformation de la façade (district 7)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

M. Julien Laplante, nouveau propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolée datant de 1966.

La proposition vise le changement du modèle et du fini des fenêtres. La fenêtre en baie serait dorénavant composée de cinq panneaux de verres verticaux et de panneaux d'aluminium au seuil de cette ouverture. Le projet conserve la même dimension d'ouverture que l'existant.

Le projet consiste aussi au changement de la porte d'entrée pour une porte en bois gris foncé ainsi que le changement de la porte de garage qui sera elle aussi en bois gris foncé.

Les soffites et fascias noirs seront remplacés. Un nouveau balcon en ciment et un nouveau garde-corps sont proposés.

Le revêtement de bois sera changé, installé à la verticale, d'une largeur différente et d'une autre couleur.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le bâtiment se trouve dans un milieu bâti hétéroclite sans architecture dominante où chaque bâtiment évolue indépendamment des autres. Les modifications proposées n'auront pas vraiment d'impact sur le paysage de la rue.

Le projet vise à moderniser le style du bâtiment sans le dénaturer. Le maintien des proportions des ouvertures participe au respect du caractère du bâtiment. Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction sont protégés. Les modifications proposées évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction. Toutefois, l'intervention fait disparaître l'élément signature de cette construction qui est la fenêtre en baie avec une fenestration à carreaux. La proposition avec ses cinq sections vitrées fait, en revanche, un rappel à cette composante signature.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Plusieurs membres sont d'avis que la modification de fenêtre en baie et que le retrait de sa composition à carreaux dénature l'architecture d'origine.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- Les meneaux des fenêtres de droite du volume en avancé devraient être placés vers la droite et le meneau de la fenêtre de gauche vers la gauche.
- Le garde-corps proposé doit être de métal, discret et aux barrotins délicats.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



20. PIIA – 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme Emanuelle Thibault, architecte pour Mme Chantal Davidson et M. Kelcey Hamaker, propriétaires

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1963. Un agrandissement est proposé en projection latérale droite et arrière ainsi qu'un agrandissement du 2^e étage au-dessus du garage existant et au-dessus de la section salon existante.

Le projet a été étudié en orientation à deux reprises par le CCU le 15 décembre 2021 et le 23 décembre 2022.

Lors de la première présentation, les membres étaient unanimement défavorables au projet. La proposition dénaturait complètement le bâtiment d'origine et ne répondait aucunement aux objectifs du règlement sur les PIIA. En février 2022, le projet a été mieux reçu par les membres qui notaient toutefois qu'il y avait encore des modifications à apporter pour respecter les critères de PIIA.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

La proposition reflète le caractère du milieu bâti du secteur et s'intègre harmonieusement à son environnement par son échelle, ses lignes et ses angles. Le gabarit s'apparente à la typologie résidentielle observable dans les secteurs. Ainsi, la construction s'établit en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue en termes de gabarit, de forme et de couleur.

Le porche, en prolongement de la toiture du garage, rappelle certaines lignes de force du bâtiment d'origine, tout comme la forme et pente de toit qui font un rappelle aux fenêtres à carreaux. Toutefois, l'intervention fait disparaître le bâtiment et la composition volumétrique d'origine qui se démarque par le volume de l'étage, distinct du rez-de-chaussée prolongé par le garage. Ce jeu de volumétrie devrait être intégré à la proposition afin de répondre davantage aux critères applicables prévus au règlement 2234 sur les PIIA.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres sont d'avis que le volume proposé est trop linéaire. Des jeux de volumétrie doivent être introduits au second étage afin de respecter davantage le bâtiment existant. L'agrandissement ne devrait pas aller au-delà des garages et le volume de gauche en porte à faux devrait être retiré afin que l'alignement de la façade d'origine soit préservé à cet endroit.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



21. PIIA – 233, avenue Maple – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

Sommaire du dossier

Requérants et professionnels

Mme Julie Ghersi et M. Philippe Beaudoin, propriétaires

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée de deux étages construite vers 1920.

Plusieurs modifications ont été effectuées au projet afin de répondre aux commentaires suite au dossier d'orientation présenté à la rencontre du CCU de décembre dernier.

L'agrandissement à toit plat se fera en projection arrière sur deux étages. Il sera visible de la rue sur une largeur d'environ 4 pieds.

Le revêtement du nouveau volume proposé sera de maçonnerie de briques noire.

Au niveau de la façade avant existante, les fenêtres existantes seront remplacées par de nouvelles fenêtres de modèle identique, de couleur noire.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

L'agrandissement se démarque par son style contemporain, tout en préservant les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre du volume existant (article 3.8 b) i)). Le recul important du nouveau volume par rapport à la façade principale du bâtiment favorise son intégration. Les modifications faites répondent aux commentaires de l'avis préliminaire du CCU.

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA à la condition suivante :

- Les nouvelles fenêtres de la façade avant doivent être du même modèle que l'existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 23 MARS 2022**

22. Divers

Aucun point discuté.

23. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas que la séance soit levée à 22 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente de la rencontre

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1)

Dérogations mineures – 131, avenue Normandie (district 3)

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR ANIK FORTIN, CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTIONS

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié le 27 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe n'a reçu aucune opposition.

D'ACCORDER les dérogations mineures suivantes relativement à un agrandissement en prolongement du garage existant et de l'entrée principale du bâtiment situé au 131, avenue Normandie:

- Autoriser qu'à la suite des travaux, une superficie d'implantation au sol d'environ 11,5 m² du bâtiment principal empiète dans la marge latérale droite minimale de 2,4 mètres et que l'agrandissement fait dans le prolongement du bâtiment existant se trouve à la marge zéro contrairement à ce qui est prévu à la disposition de l'article 3.4 f) et au tableau des spécifications RA-12 du *Règlement de zonage 2008-43*.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de la façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial a été approuvé par le conseil lors de la séance du 11 avril 2022 (résolution n° 2022-04-147);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial de deux étages situé au 159, avenue du Béarn avec la modification suivante :

- Les volets doivent être plus délicats et ajourés ou d'un modèle similaire à l'existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **PIIA – 626, avenue Victoria – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet original a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 23 août 2021 (résolution n° 2021-08-284).

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de l'édifice situé au 626, avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **PIIA – 80-82, avenue Bétournay– Aménagement paysager (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager présenté dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 80-82, avenue Bétournay avec les modifications suivantes:

- L'aire de stationnement doit être reconfigurée afin de préserver l'arbre situé dans le périmètre du stationnement;
- De nouveaux arbres doivent être plantés dans les autres cours arrière.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **PIIA – 184, rue de Bourgogne – Transformation de la façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architectural relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 184, rue de Bourgogne avec la modification suivante :

- La fenêtre de gauche du rez-de-chaussée doit être du même modèle que l'existante, tel qu'illustré au photomontage.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **PIIA – 113, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 113, rue des Flandres avec la modification suivante :

- Les fenêtres du sous-sol doivent avoir un seul meneau afin de créer une symétrie avec les fenêtres du rez-de-chaussée.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **PIIA – 261, rue Terroux – Transformation de la façade (district 8)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 261, rue Terroux, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **PIIA - 464, rue du Prince-Arthur –Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 464, rue du Prince-Arthur, avec la modification suivante :

- Le palier en pavé uni en plus de la descente vers le stationnement doit aussi avoir un accès direct vers la rue.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **PIIA - 1540, avenue Kerr – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 1540, avenue Kerr, avec les modifications suivantes :

- Le revêtement de bois doit être retiré du projet;
- La nouvelle teinture du revêtement doit être plus pâle afin de créer un contraste (couleur à autoriser par le service UPI).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **PIIA - 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSA approuver le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 817, rue Boissy, pour le motif qu'il ne répond pas aux objectifs et critères prévus au *Règlement 2234 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* comme suit:

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

- i) Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- ii) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
- iii) Les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **PIIA – 343, rue Hickson – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 343, rue Hickson, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11) **PIIA – 180, avenue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 180, avenue de Sanford avec la modification suivante :

- La nouvelle brique doit être de format romain, de proportion et de couleur similaires à l'existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **PIIA – 113, rue du Poitou –Transformation de la façade
(district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 113, rue du Poitou avec les modifications suivantes :

- Le bois doit être de couleur naturelle;
- Le muret en façade doit être réduit en largeur pour dégager le côté droit de la porte d'entrée et reculer de manière à ce qu'il se trouve en recul du débord de toit et de la gouttière;
- Le muret en façade et le muret à droite du garage doivent être sur le même alignement.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13)

PIIA – 705, rue Logan – Agrandissement (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment unifamilial situé au 705, rue Logan, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14)

PIIA – 504, avenue Green – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan original a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 mars 2022 (résolution n° 2022-03-102);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le nouveau projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à changer les revêtements existants par un nouveau revêtement de maçonnerie pour la propriété située au 504, avenue Green, pour les motifs qu'il ne respecte pas les objectifs et critères du règlement 2234 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale comme suit:

- 3.8 b) i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- 3.8 b) iv) seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **PIIA – 392, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 392, avenue Wickham, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.16) **PIIA – 103, rue des Flandres – Transformation de la façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement a été approuvé par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 (résolution no 2021-09-317);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 103, rue des Flandres avec la modification suivante :

- Le revêtement léger doit être repeint d'une teinte en harmonie avec le reste de la façade.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.17) **PIIA – 275, boulevard Queen – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 275, boulevard Queen, à la condition suivante :

- Si le projet nécessite un garde-corps, il doit être noir de métal fin, léger et simple.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.18) **PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis.

DE DÉSA approuver le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 465, boulevard Desaulniers pour les motifs qu'il ne respecte pas les objectifs et critères du règlement 2234 suivants:

- 3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :
- i) Les qualités particulières et, de manière générale le caractère propre d'une construction, doivent être protégés;
 - ii) Les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
 - v) Les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;
 - vi) Les saillies, chambranles et ornements doivent être conservés et entretenus en autant que possible dans leur état d'origine, tel que connu.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.19)

PIIA - 423, avenue Victoria - Affichage (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 avril 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des deux enseignes murales pour l'édifice situé au 423, avenue Victoria avec les modifications suivantes :

- l'affichage en bandeau doit être retiré du projet;
- l'affichage sur les deux panneaux pleins doit être installé à l'intérieur, être transparent ou se limiter à un lettrage sans fond.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.4)

Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme à soumettre, auprès de l'agglomération de Longueuil, une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de Longueuil, afin d'assurer que l'aire d'affectation "multifonctionnelle" représentant le centre-ville de Saint-Lambert soit représentative de la réalité locale.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 mai 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.